Vu pour être annexé à
la délibération n° 339-91-2020
du Conseil municipal du 07/07/2020

Le Maire

DUMONT

SOUS PREFECTURE DE DOUAI
15 JUIL. 2020
ARRIVEE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Sin le Noble
proche de vous

I - Rappel réglementaire : un débat obligatoire

La loi du 06 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est donc un exercice réglementaire puisque cette disposition est reprise par l'article L2312-1 du CGCT qui le définit comme suit :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 ».

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

II- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

- **Report des dates limites des votes du budget 2020 et des comptes 2019 (article 4 de l'ordonnance 2020-330)**

La date limite d'adoption du **budget primitif 2020** est fixée au **31 juillet 2020** (contre le 15 ou le 30 avril 2020 selon le niveau de collectivités lors d'une année classique).

L'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est maintenue, ainsi que celle de présenter un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), mais l'ordonnance suspend le délai de deux mois maximum entre le DOB et le vote du budget : le vote du DOB pourra intervenir lors de la séance consacrée au vote du budget, à condition qu'il y ait deux délibérations distinctes ; et les DOB ayant éventuellement déjà eu lieu n'auront pas à être recommencés.

La date limite pour arrêter **le compte administratif 2019** est également reportée au **31 juillet 2020** (contre le 30 juin 2020 pour une année classique).
Le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale est **transmis avant le 1er juillet 2020**.

➢ La capacité d'action de l'exécutif adaptée (articles 3, 4 et 6 de l'ordonnance 2020-330)

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement, dans la limite de la totalité des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette qui peut évidemment, être effectué à son échéance contractuelle.

En outre, les crédits ouverts par chapitre en 2019 et qui servent de référence pour le calcul des montants ci-dessus peuvent être modifiés dans la limite de 15 % (sauf pour les dépenses de personnel).

Pour **les communes, les EPCI à fiscalité propre (hors métropoles) et les départements, le plafond du montant des dépenses imprévues est porté à 15 % des dépenses réelles de chaque section (contre 7,5 %)** et l'ordonnance permet de financer les dépenses inscrites en section d'investissement par emprunt.

Les délégations en matière d'emprunts ayant pris fin en 2020 ont été rétablies à compter de l'entrée en vigueur de l'ordonnance (le 27 mars) et restaient valables jusqu'à la première réunion du conseil municipal ou de l'organe délibérant.

➢ Modifications dans le calendrier de vote des taux, taxes et redevances (articles 8 à 13 de l'ordonnance 2020-330)

La date limite **de vote des taux et tarifs des impôts locaux** par les collectivités territoriales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, contribution foncière sur les entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères…) est reportée au **3 juillet 2020**. En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.

L'adoption du **coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est reportée au **1er octobre 2020** (contre le 1er juillet 2020).

La date limite pour instituer **la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), la redevance spéciale et la redevance sur les campings** est fixée au **1er septembre 2020** (contre le 1er juillet 2020).

L'institution ou la modification des tarifs de **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** sont reportées au 1er octobre 2020.

Concernant **les droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière (DMTO)**, le taux adopte par les départements **avant le 3 juillet 2020** (et non le 15 avril) entrera en vigueur le 1er septembre 2020 (contre le 1er juin habituellement).

III - Les éléments macroéconomiques de contexte liés à la conjoncture nationale

➢ De la crise sanitaire à la crise économique

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, **les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai**. Selon les estimations de l'Insee, **l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement.** Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2eme trimestre (de l'ordre

de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3eme trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observe fin 2019.
Au total, si l'épidémie reste maitrisée, **le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %**, avant que n'intervienne potentiellement un net rebond l'an prochain.
Dans ce contexte très particulier, **les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif**. Il reste que **la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement**. Il est donc à craindre que **le chômage augmente très significativement** malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.
Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, **les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise**.
A court terme **l'inflation devrait rester modérée** (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite **elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts** lies aux changements dans les processus de production imposes par la crise sanitaire.

➢ Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas

Le creusement des déficits publics suite à la récession constitue une pression haussière sur les taux d'intérêt des emprunts d'État, les investisseurs demandant plus de rendement pour couvrir un risque plus grand.
La BCE, comme la Reserve fédérale américaine, **a toutefois considérablement augmenté ses achats d'actifs** (surtout des obligations d'Etat) depuis mars dernier, un mouvement qui va se poursuivre dans les mois à venir. **L'objectif est double : stabiliser le système financier et peser sur les taux d'intérêt**.
En effet, une hausse marquée des taux d'intérêt freinerait le rebond attendu de l'économie en limitant le développement du crédit bancaire et, compte tenu de la hausse de l'endettement des Etats mais aussi des entreprises, alourdirait la charge de la dette des agents économiques.
Dans ce contexte, **le rendement de l'OAT 10 ans resterait proche de zéro fin 2020**.
Par ailleurs, grâce aux interventions de la BCE, contrairement à ce qui s'était produit en 2008, **le marché interbancaire n'a pas connu de tensions majeures jusqu'ici même si une certaine volatilité a été perceptible à certaines périodes**, ce qui s'est traduit par une petite hausse de l'Euribor 3 mois.
Comme il parait peu probable que la BCE modifie ses taux directeurs à un horizon proche (le taux de la facilite de dépôt est de - 0,5 % depuis septembre 2019), **l'EONIA devrait finir l'année à environ - 0,45 % et l'Euribor 3 mois à - 0,35 %**, en supposant qu'il se détende un peu d'ici à la fin de l'année.

IV - Coronavirus et collectivités locales : quels impacts sur les budgets 2020-2021 des collectivités locales ?

La crise liée au Covid-19 impacte l'ensemble de notre société et si la population est enfin sortie d'une période de confinement, l'économie de notre pays est frappée de plein fouet et les répercussions de cette crise se feront encore sentir tout au long des prochains mois. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées et leurs budgets seront à court ou moyen terme fortement impactées.

➢ Constat et premier bilan

Les collectivités locales sont aujourd'hui confrontées à un « effet ciseau » avec « à la fois une baisse de recettes fiscales et une diminution de recettes liées à des prestations, ainsi qu'à l'augmentation de certaines dépenses. »

Contrairement à 2008-2009 où il s'agissait d'une simple crise de l'offre, ce sont ici à la fois l'offre et la demande qui s'effondrent en même temps.

La menace porte principalement sur la fiscalité économique mais aussi par un effet en cascade sur d'autres ressources et cette situation budgétaire liée au coronavirus impactera les ressources des collectivités locales sur leurs budgets 2020-2021.

En outre, comme par le passé, les collectivités pourraient être appelées à participer au redressement des comptes publics.

Un nouveau mandat local sous contrainte financière se prépare donc.

➢ Une première estimation incertaine

Lors de l'examen en séance plénière au Sénat du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, Olivier Dussopt, indiquait que les recettes des collectivités territoriales « pourraient être impactées à hauteur d'environ 2 % en 2020 » soit 5,5 milliards d'euros.

Lors de son audition par la commission des finances et la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale le 29 avril 2020, le ministre de l'action et des comptes publics Gérald Darmanin a ajouté que le montant des moindres recettes en 2021 pourrait s'établir à 10 milliards d'euros. Il a néanmoins insisté sur la grande incertitude qui accompagne ces estimations et sur leur volatilité de jour en jour.

Ces chiffres sont également avancés par les responsables d'associations de collectivités. Ainsi, François Baroin, président de l'Association des Maires de France, a indiqué que le montant total des pertes de recettes subies par les collectivités territoriales pourrait s'établir à 10 milliards d'euros pour les années 2020 et 2021.

➢ Dernier point gouvernemental

Lors de leur audition devant la commission des finances du Sénat, le mardi 5 mai, les ministres Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu sont revenus sur les perspectives d'évolution des budgets locaux, sur les dispositifs de soutien envisageables et sur les voies de la relance économique.

Ils ont précisé qu'il y avait par ailleurs différentes temporalités à prendre en compte.

Dans le cas des DMTO ou du versement mobilité, la perception des recettes est contemporaine et il y a donc urgence.

Pour d'autres recettes, telles que celles issues de la fiscalité économique, il existe un décalage dans le temps et l'impact sur les budgets des collectivités locales se fera sentir en 2021. Il y aura donc des solutions de secours à trouver et des solutions plus structurelles.

Les instruments de relance de l'économie, notamment via l'investissement local, devraient selon les ministres relever plutôt du projet de loi de finances pour 2021.

Du point de vue de la relance, certains instruments sont de nature réglementaire. C'est le cas, par exemple, des assouplissements du pilotage de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Dans le Nord, 11 203 817 € ont été attribués au département au titre de la DETR, comme en 2019. Ce montant est réparti entre les différents arrondissements.

La programmation de la DETR est en cours de finalisation et la totalité de l'enveloppe a été répartie sur les dossiers déposés par les communes du département. La prochaine réunion de la commission des élus devrait se tenir en principe au 4ème trimestre 2020 pour fixer les catégories d'opération éligibles et les taux de subvention pour 2021.

La ministre Jacqueline Gourault a par ailleurs estimé qu'il ne serait sans doute pas de bon ton, compte tenu des circonstances actuelles, de réformer les impôts de production perçus par les collectivités territoriales, compte tenu des baisses de recettes qu'elles enregistrent déjà.

De nombreux élus et parlementaires se sont exprimés dernièrement pour demander l'inscription en section d'investissement de certaines dépenses, notamment les dépenses de participation aux fonds économiques régionaux. Les ministres ont rappelé que ces dépenses devaient être imputées en section de fonctionnement et que la seule exception concernait l'abondement du fonds national de solidarité, mais ont indiqué travailler sur la possibilité d'un lissage sur plusieurs années de ces dépenses.

Enfin, s'agissant de la péréquation, mise à mal par la réforme de la fiscalité locale votée au sein de la loi de finances pour 2020 et encore affaiblie par la crise actuelle, le ministre Sébastien Lecornu a encouragé le Sénat à s'emparer du sujet de la refonte du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) et renvoyé la révision des indicateurs de péréquation au comité des finances locales et au projet de loi de finances initiale pour 2021.

- **La mission Cazeneuve dévoile sa première évaluation des pertes financières des collectivités : 7,449 Mds € de pertes pour les collectivités en 2020**

Le mardi 28 avril, le député (LREM) du Gers Jean-René Cazeneuve a présenté la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre : estimer l'impact de la crise du coronavirus sur les finances des collectivités territoriales.

Il s'agira pour lui d'estimer «de la façon la plus précise et la plus exhaustive possible» quel aura été l'impact de la crise. Le sujet est «complexe».

Mais la crise n'a « pas seulement un coût », va-t-il expliqué, elle va aussi générer « certaines économies (...) Lorsque la piscine, le musée restent fermés, ce sont certaines dépenses en moins ». Par ailleurs, « certaines recettes vont continuer d'augmenter, la taxe d'habitation, la taxe foncière... Il faudrait quasiment regarder les choses, commune par commune ! ». Le travail de la mission consistera donc à y voir clair dans « cette imbrication complexe de plus et de moins ».

Les réponses que tentera d'apporter la mission seront forcément « multiples », sachant qu'il existe « de grandes inégalités » entre les collectivités d'une même strate, certaines étant beaucoup plus impactées que d'autres (touristiques et Outre-mer).

Plusieurs points et quelques pistes ont été abordés :

Concernant un possible bonus de DGF pour les communes qui ont perdu de la dotation en 2020 pour les aider à faire face à la crise : « Ce n'est pas envisagé ».

La suppression de la dernière tranche de TH d'ici 2022, sur laquelle il estime « à titre personnel » que l'on « peut se poser la question » de la remettre en cause.

Les appels de plusieurs associations à « muscler » les programmes tels qu'Action cœur de ville ou l'Agenda rural, afin de « booster » l'investissement après l'épidémie, demandent également « de la réflexion ».

Mais pas question pour lui de « réinjecter de la DETR ne servirait strictement à rien, puisque les collectivités seraient incapables de la dépenser ».

En revanche, le député du Gers se montre « ouvert » à l'idée de créer un budget annexe spécial pour les dépenses liées au covid-19. « Autant je ne crois pas qu'il faille aller plus loin dans la confusion entre dépenses d'investissement et de fonctionnement, autant je pense que cette idée est une bonne piste. »

Mais la philosophie générale exprimée par le député ne va pas dans le sens d'une compensation par l'État des dépenses faites par les collectivités dans cette crise, même si Jean-René Cazeneuve a toutefois admis que certaines « dépenses spécifiques » pourraient être compensées, et il a promis que « l'État soit au rendez-vous de ce qu'attendent les collectivités locales ».

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le député Jean-René Cazeneuve devait rendre une partie de ses travaux fin mai et l'autre fin juin.

Dans le cadre de sa mission gouvernementale sur l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les finances locales, le président de la délégation aux collectivités à l'Assemblée nationale et député LREM du Gers, Jean-René Cazeneuve a présenté ses premières estimations détaillées des pertes fiscales et tarifaires des collectivités pour l'année 2020 et l'année 2021. Jean-René Cazeneuve chiffre à 7,449 Mds € les pertes financières pour l'ensemble des strates de collectivités. Dans le détail, plus de 3 Mds € concernent uniquement le bloc local (communes, EPCI, syndicats)

V - PLFR3

Le gouvernement a présenté, ce mercredi 10 juin, son troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020. Ce nouveau budget de crise acte des prévisions macroéconomiques cauchemardesques pour l'économie française et intègre le plan de soutien aux collectivités de 4,5 milliards d'euros annoncé le 29 mai dernier par Edouard Philippe.

VI - Avis du Haut Conseil des Finances publiques

L'institution a rendu son avis sur le budget rectificatif, mardi dernier. Les sages sont moins pessimistes que le gouvernement. Le haut conseil « considère prudente la prévision du gouvernement d'un recul de l'activité de 11 % en 2020 », et juge qu'il est possible que les conditions actuelles « conduisent à une récession moins marquée ».

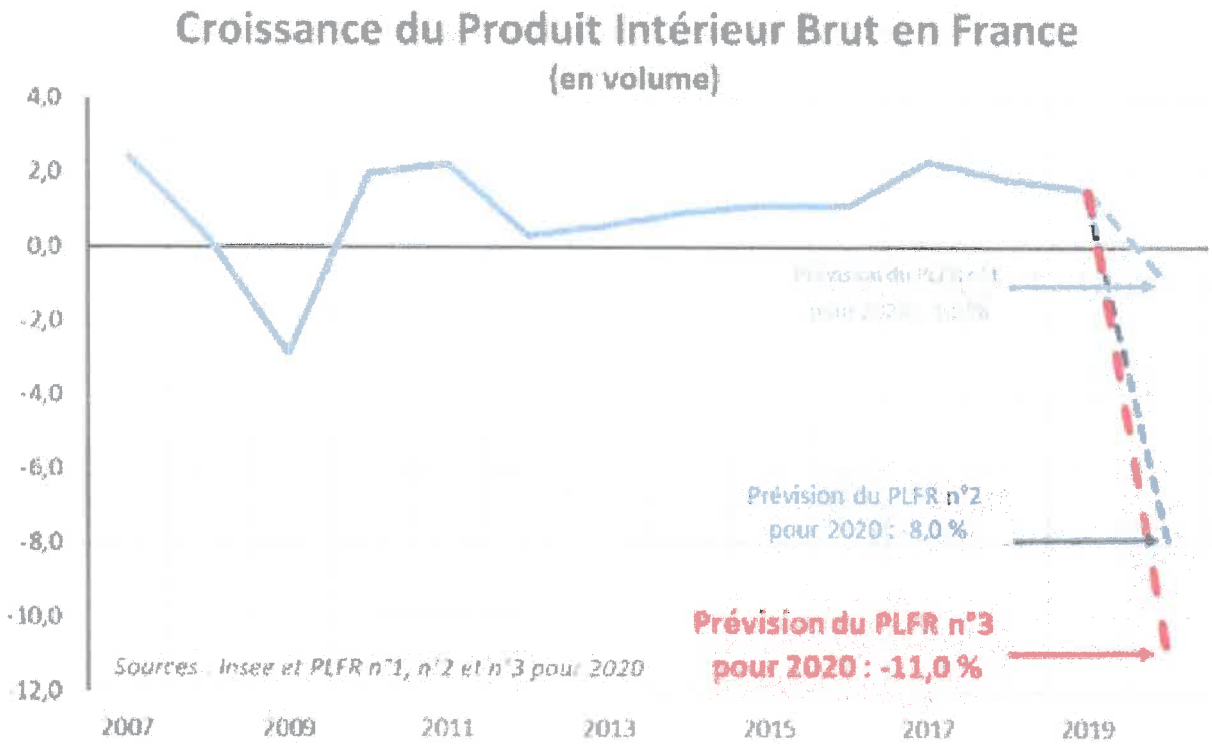

@HCFP_fr
www.hcfp.fr

Haut Conseil des Finances Publiques

VII - Des prévisions désormais obsolètes

Dans un environnement international très perturbé, l'économie française avait plutôt bien résisté au cours de l'année 2019. Cela pouvait laisser supposer une accélération de la croissance de la consommation pour l'année 2020. Cependant, étant donné les évènements récents, l'année 2020 sera incroyablement plus difficile que les prévisions en fin d'année 2019 le laissait présager et dont un rappel est, ici, fait pour mémoire.

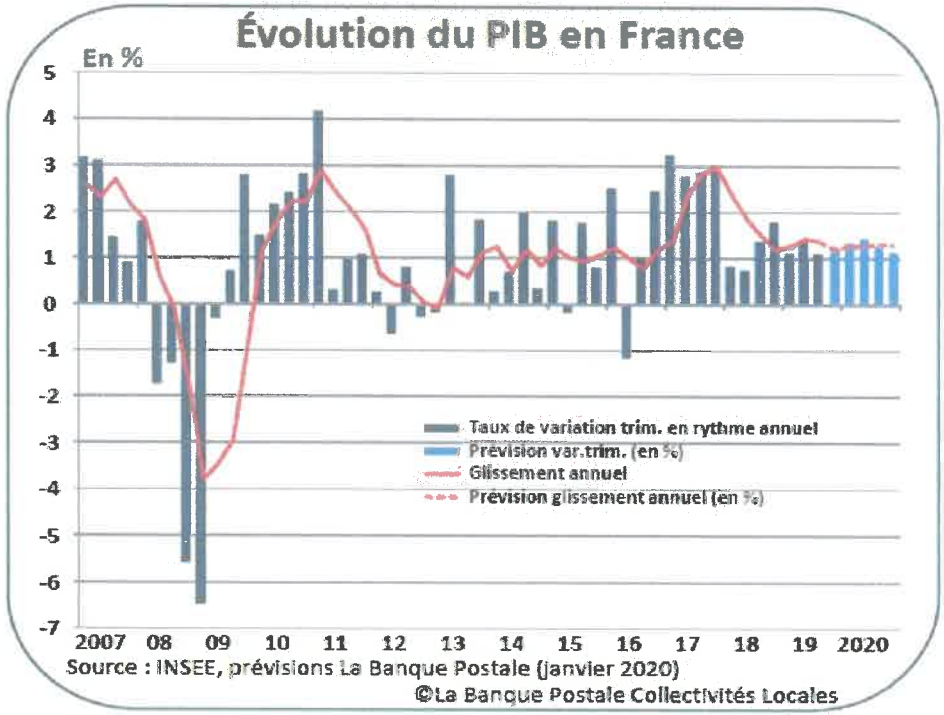

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019e	2020p
Taux de croissance du PIB	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,2%	1,3%
Taux de chômage	8,2%	8,0%

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

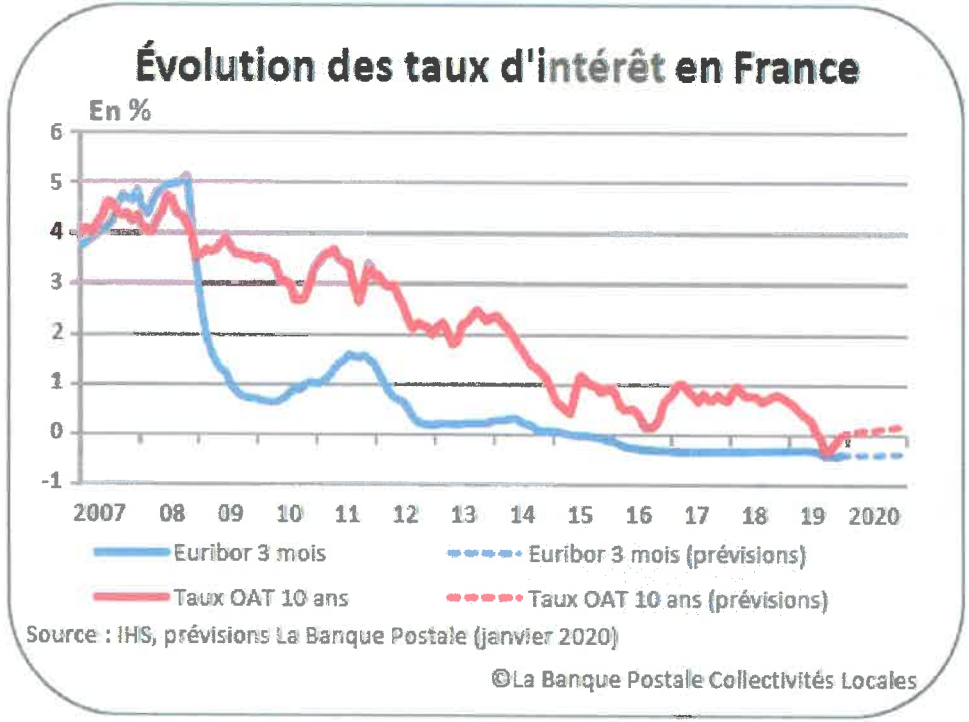

Taux d'intérêt (%)		2019e	2020p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,36	-0,39
	Fin d'année	-0,39	-0,38
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,13	0,12
	Fin d'année	0,04	0,17

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : IHS, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

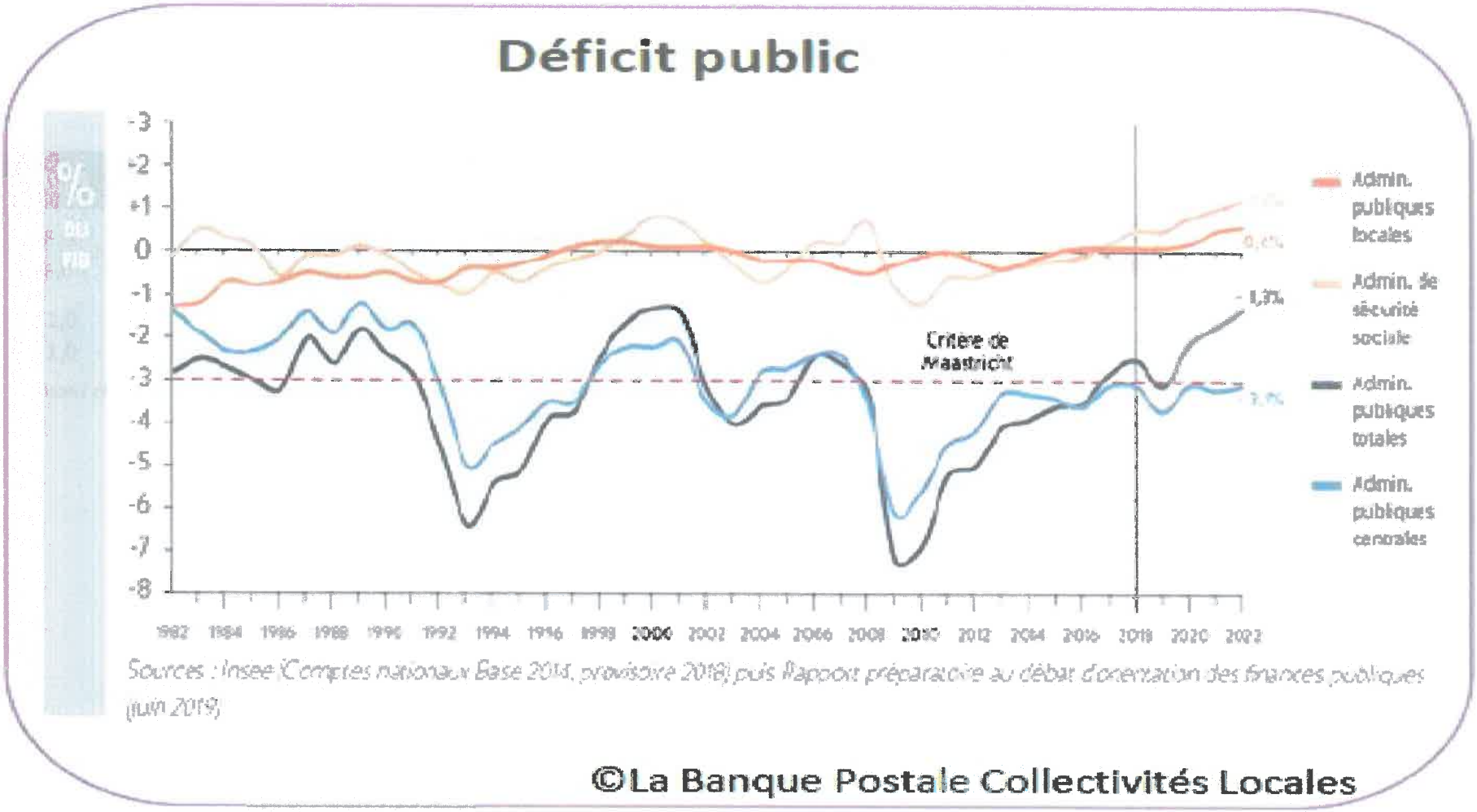
Déficit public
% du PIB
Critère de Maastricht
Admin. publiques locales
Admin. de sécurité sociale
Admin. publiques totales
Admin. publiques centrales
Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014, provisoire 2018) puis Rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (juin 2019)
©La Banque Postale Collectivités Locales

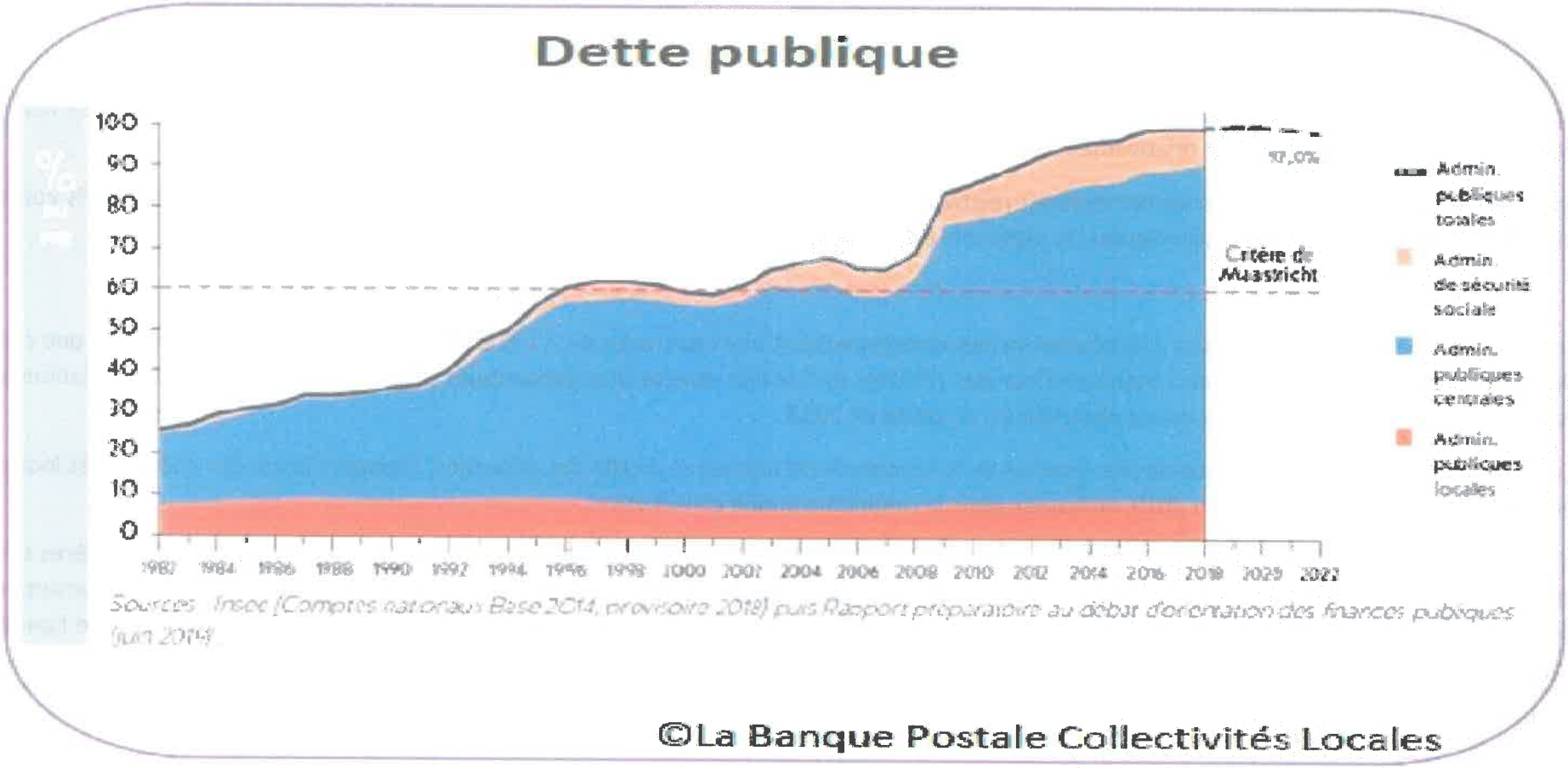

VIII - Le contexte 2019 des finances publiques locales

En 2019, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une hausse pour la cinquième année consécutive (+8,5%). Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, mais également des taxes ménages, les recettes de fonctionnement augmenteraient plus rapidement (+2,1%) que les dépenses de fonctionnement (+0,9%).

Les dépenses d'investissement augmenteraient nettement (+9,2%), financées notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+9,5%).

En 2019, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progressent sur un rythme, certes plus élevé que l'an dernier (+0,9% contre +0,5% en 2018), mais qui resterait relativement modéré.

La croissance des dépenses de personnel resterait relativement mesurée, avec une évolution à peine supérieure à celle de 2018 (+0,7% contre +0,6%). Cela est notamment dû aux mesures du protocole de Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

Les recettes de fonctionnements des collectivités locales enregistreraient une croissance de 2,1 % en 2019. Cette évolution plus rapide que celle de l'an passé (+1,5%) s'expliquerait notamment par des recettes de fiscalité directe plus dynamiques et par une stabilisation des dotations et compensations contrairement à la baisse observée sur ce poste en 2018.

Compte tenu de l'évolution plus rapide des recettes de fonctionnement comparée à celle des dépenses, l'épargne brute des collectivités locales progresserait à hauteur de 8,5% en 2019, en hausse pour la cinquième année consécutive.

Une fois les remboursements de dette retranchés, l'épargne nette permettrait de couvrir 39% des dépenses d'investissement. Ces dernières sont attendues en hausse à ce moment du cycle électoral municipal. Leur évolution ne dérogerait pas à cette tendance puisque, hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissements progresseraient de 9,2% en 2019, soit une augmentation sensiblement plus marquée que l'année passée (+4,7%).

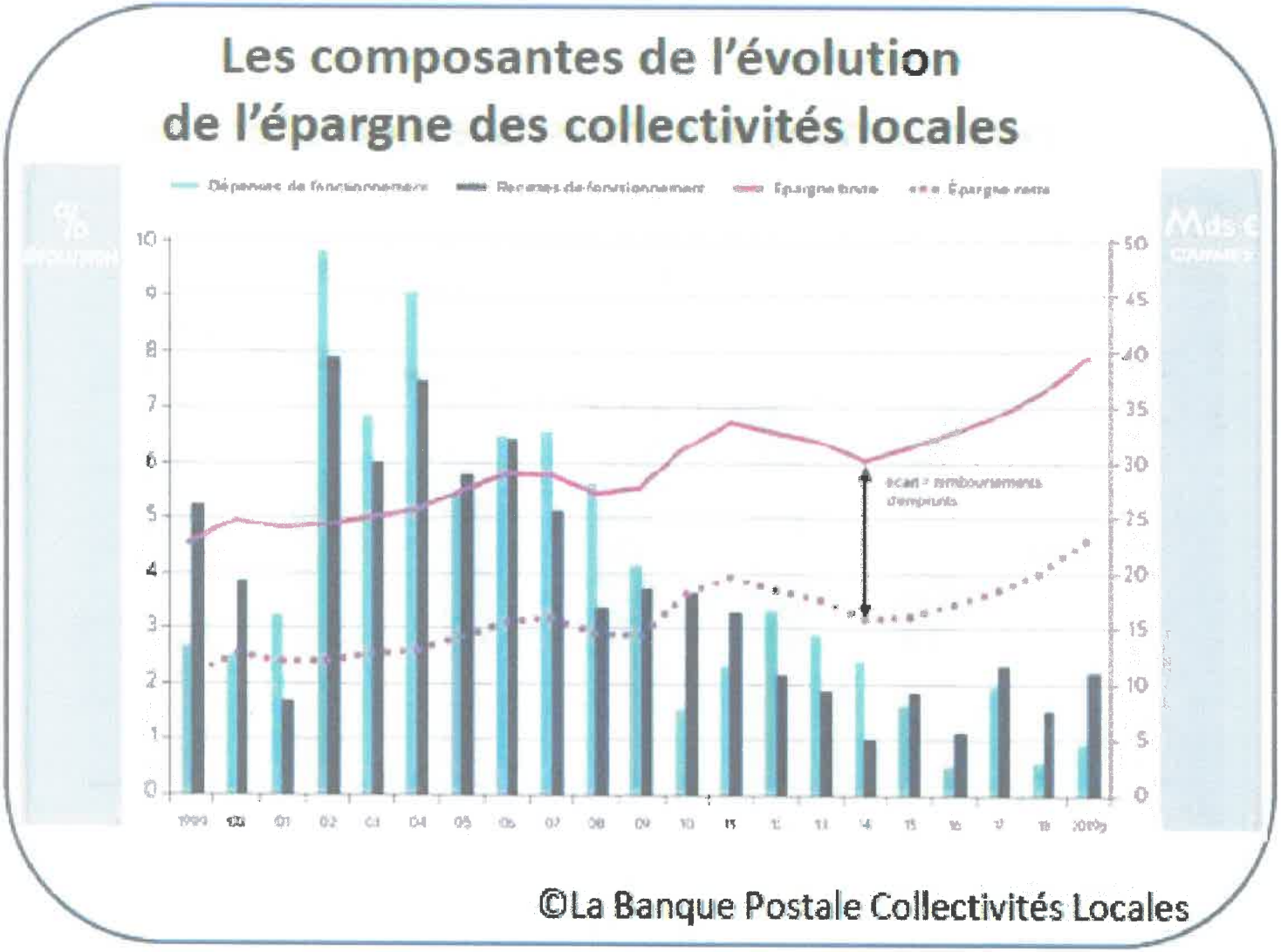
Les composantes de l'évolution
de l'épargne des collectivités locales
©La Banque Postale Collectivités Locales

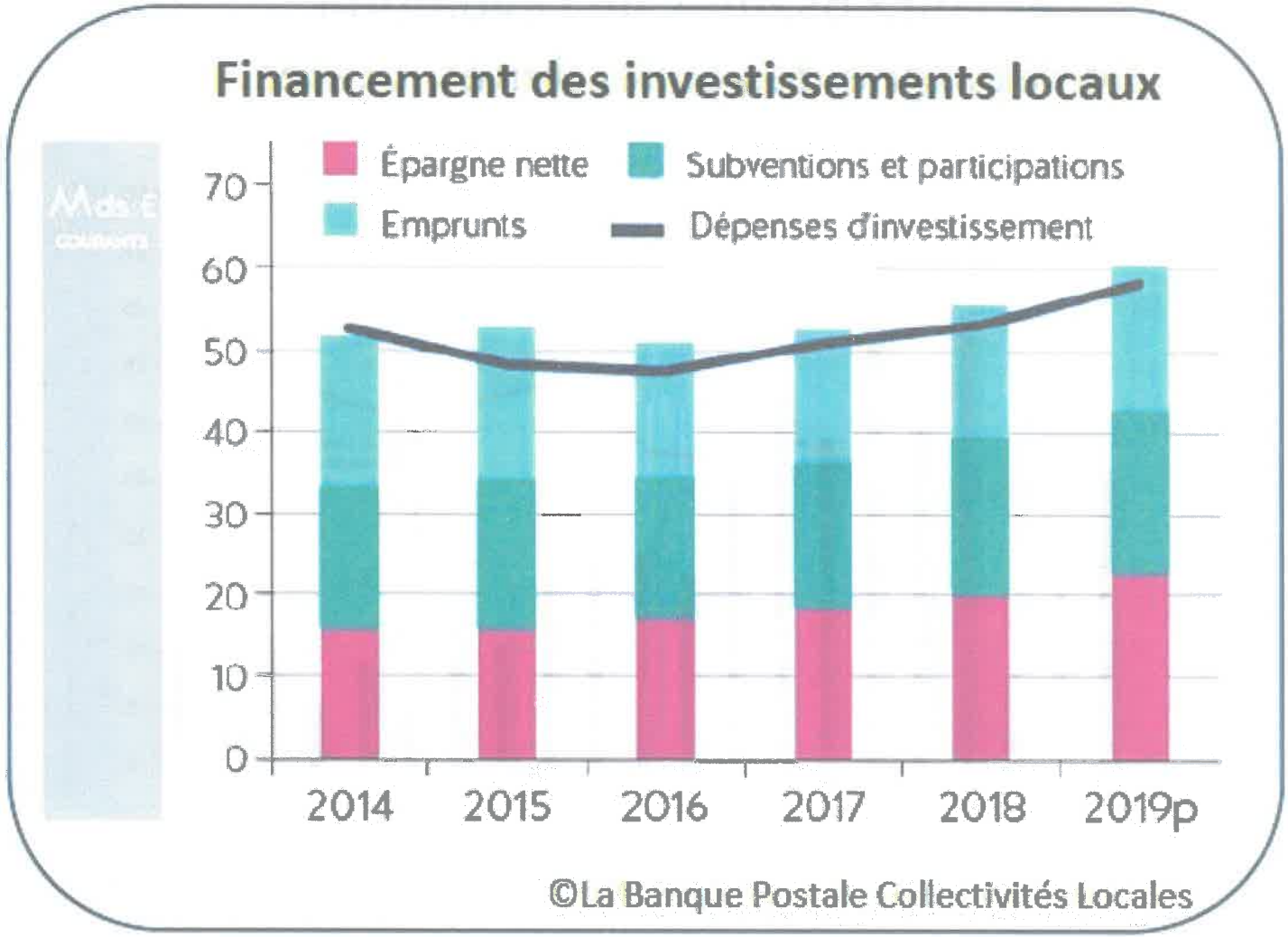
Financement des investissements locaux
Épargne nette
Subventions et participations
Emprunts
Dépenses d'investissement
70
60
50
40
30
20
10
0
2014
2015
2016
2017
2018
2019p
©La Banque Postale Collectivités Locales

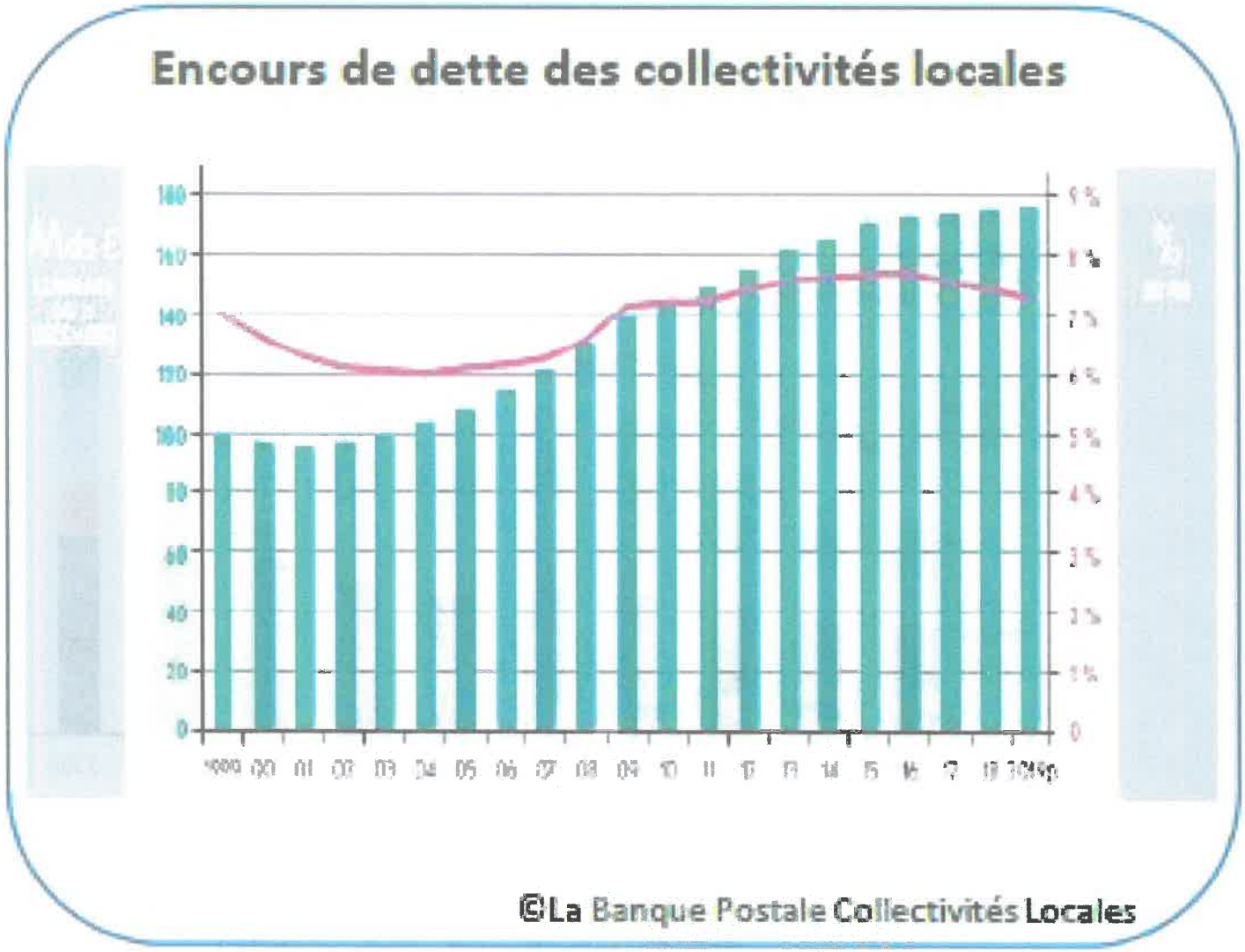
Encours de dette des collectivités locales
©La Banque Postale Collectivités Locales

Trésorerie du secteur public local

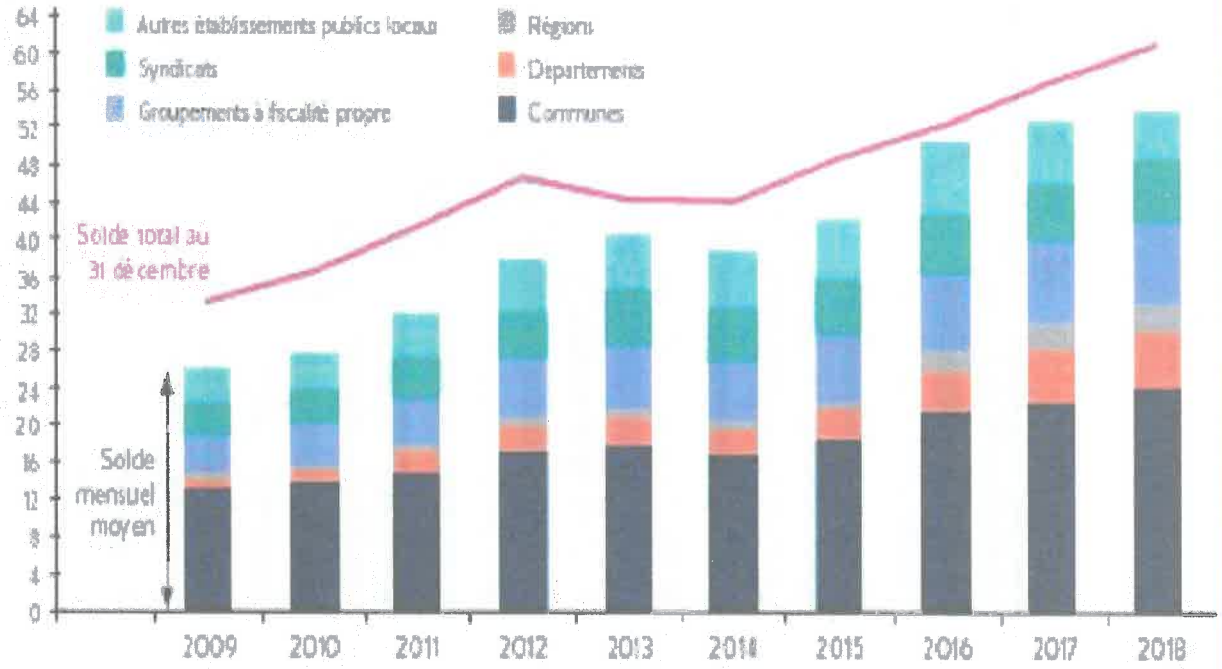

Source : DGFiP, Situation mensuelle de l'Etat (dépôts au Trésor) et estimations La Banque Postale pour groupements et autres établissements publics locaux.

©La Banque Postale Collectivités Locales

IX– Perspectives 2020 pour les finances publiques locales

L'année 2020 correspond à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal qui devrait être marqué par un certain nombre de lois nouvellement adoptées ou en cours de discussion, portant sur l'organisation et les compétences et qui laisserait entrevoir un nouvel acte de décentralisation.

2020 correspond également à la dernière année d'application de la première mouture des contrats entre l'Etat et les collectivités sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, en attendant une nouvelle génération.

Par ailleurs, les modalités de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont désormais connues.

➢ Suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

Conformément à la loi de finances pour 2018, l'article 5 du PLF organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour les contribuables :

En 2020, suppression effective de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables,

En 2023, suppression totale de la taxe d'habitation pour les 20 % restants (de manière progressive, 30 % en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023). Le produit de la TH acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Pour les communes :

En 2020, les communes percevront la taxe d'habitation mais elles ne pourront en augmenter le taux qui sera figé à son niveau de 2019.

Les communes qui ont augmenté leur taux de TH depuis 2017 verront les 12èmes mensuels de TH 2020 diminué du supplément généré par l'augmentation sur les contribuables dégrevés

A compter de 2021, la suppression de la part de TH sur les résidences principales sera compensée par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Afin de garantir une stricte compensation, un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous compensations sera mise en place ; il sera égal à la différence constatée entre la perte du produit de TH sur les résidences principales, calculé à partir des bases 2020 et des taux votés en 2017, et le produit résultant du transfert de la part départementale de foncier bâti.

IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH) POUR 80 % DES FOYERS

© La Banque Postale Collectivités Locales

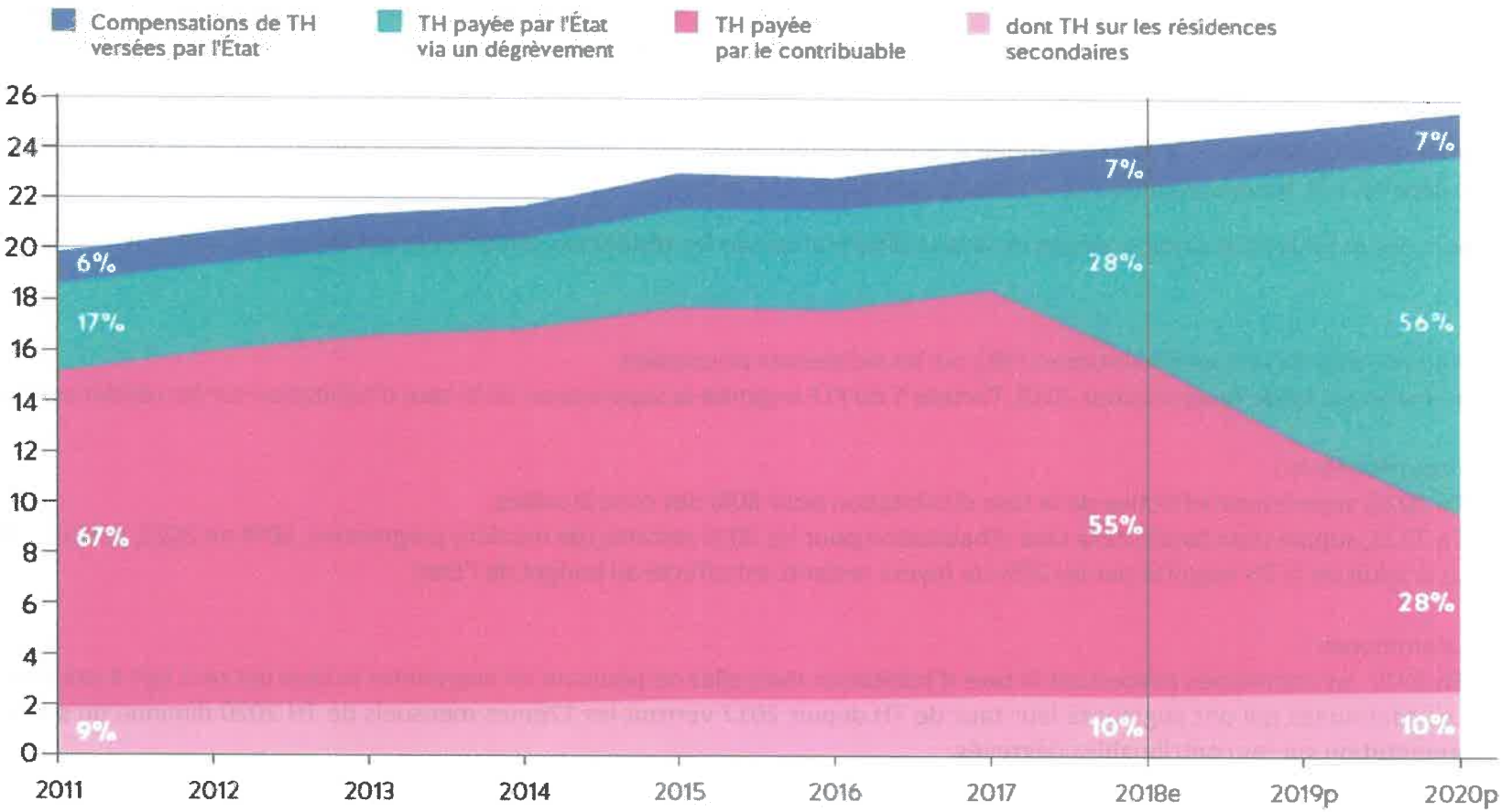

Les prévisions tiennent compte de l'évolution des bases (inflation estimée, augmentation physique) et d'une estimation de la hausse du taux.

➢ Le coefficient d'actualisation forfaitaire

Jusqu'en 2017, le coefficient d'actualisation des valeurs locatives foncières était déterminé en loi de finances.
La loi de finances pour 2017 a prévu qu'à compter de 2018, ce coefficient serait égal au taux d'inflation réelle constaté l'année précédente et non plus au taux de l'inflation prévisionnelle.

En 2019, la revalorisation des bases fiscales est égale au taux de variation, entre novembre 2017 et novembre 2018, de l'Indice à la Consommation Harmonisé (IPCH), soit 2,2 %.

Pour 2020, le PLF ne prévoyait pas l'application d'un coefficient d'actualisation forfaitaire pour les bases de Taxe d'Habitation relatives aux habitations principales. Mais devant la fronde des associations d'élus communaux, le gouvernement a accepté l'amendement du rapporteur général de « dégeler » les valeurs locatives TH. L'augmentation forfaitaire sur la TH atteindra donc 0.9% en 2020.

➢ La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Annoncée depuis plusieurs années, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ne devrait s'appliquer qu'à compter des impositions 2026.
Les propriétés seront classées en quatre catégories : maison individuelles, appartements en immeuble collectif, locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles et dépendances isolées.

La valeur locative du bien sera obtenue par l'application d'un tarif au mètre carré défini pour la catégorie du bien et par secteur.

X - Le contexte 2020 des finances de la commune de Sin le Noble

A – RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

- L'historique des résultats depuis 2011 est le suivant

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats	562 40 €	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €	2 018 090 €	4 795 114,95 €	6 221 781,82€	6 236 551,87 €

- Les résultats de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

	Rappel 2014	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018	2019
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	***1 594 655,84 €***	***2 566 932,92 €***	***2 188 289,74 €***	***1 732 727,58 €***	***3 075 980,62 €***	**2 617 083,38 €**
Résultat antérieur reporté	*547 363,81 €*	*828 236,77 €*	*2 202 875,87 €*	*2 018 225,67 €*	*3 750 953,25 €*	**6 221 781,82 €**
Résultat de clôture de Fonctionnement	***2 142 019,65 €***	***3 395 169,69 €***	***4 391 165,61 €***	***3 750 953,25 €***	***6 826 933,87 €***	**8 838 865,20 €**
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	*-118 895,54 €*	*2 846 843,20 €*	*531 689,33 €*	*4 049 667,90 €*	*- 2 862 037,13 €*	**-3 084 769,23€**
Résultat antérieur reporté	*-1 695 590,34 €*	*- 1 814 485,88 €*	*1 032 357,32 €*	*1 564 046,65 €*	*5 613 714,55 €*	**2 751 677,42€**
Résultat de clôture d'investissement	***-1 814 485,88 €***	***1 032 357,32 €***	***1 564 046,65 €***	***5 613 714,55 €***	***2751 677,42 €***	**-333 091,81€**
Restes à réaliser en investissement						
Recettes	***2 163 400,00 €***	***2 682 000,00 €***	***2 458 704,60 €***	***1 870 599,74 €***	***2 053 969,55 €***	**2 218 031,34€**
Dépenses	***1 662 697,00 €***	***4 906 651,14 €***	***6 395 826,44 €***	***6 440 152,59 €***	***5 410 799,02 €***	**4 487 252,86 €**

- Les finances de la ville se caractérisent toujours par un faible niveau de ressources fiscales puisqu'à l'inverse des normes classiques pour une commune, le premier poste de recettes n'est pas le chapitre 73 « Impôts et taxes » qui s'élève à 9 395 712.59 € mais le chapitre 74 « Dotations et participations » d'un montant de 9 976 391.52 €.

- Cette analyse est d'ailleurs validée par le ratio financier N° 2 « produits des impositions directes/population » qui s'établit à 358,48 € pour Sin le Noble alors que la moyenne nationale de la strate est de 566 €.
  Avec une population de 15 716 habitants, le delta négatif pour notre commune s'élève à 3 261 384 €.

- Le chapitre 74 « dotations et participations » représente quasiment 50 % de nos recettes.

A 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Analyse des différents postes de recettes

Les recettes qui étaient de 18 332 166,77 € en 2014 se sont élevées à 19 274 124,99 € en 2016 puis 20 218 189,80 € en 2017, à 21 494 953,90€ en 2018 et à 20 686 990.10€ en 2019.

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
013-Atténuation de charges	136 764,26 €	83 527,18 €	153 645,53 €	138 799,35 €	**177 834,33€**
042-Transfert entre sections (ordre)	-	-	6 405,20 €	-	**20 000€**
70-Produits du domaine et des services	664 474,60 €	847 486,04 €	729 761,54 €	674 795,79 €	**843 608.36 €**
73-Impôts et taxes	8 455 202,75 €	8 604 470,81 €	8 910 363,77 €	9 164 600,29 €	**9 395 712.59€**
74-Dotations et participations	9 470 105,00 €	9 481 875,40 €	10 219 988,10 €	10 004 325,52 €	**9 976 391.52€**
75-Produits de gestion courante	131 735,77 €	149 146,59 €	134 471,98 €	129 584,73 €	**181 071.09€**
76-Produits financiers	5,67 €	5,25 €	5,40 €	4,50 €	**4.50€**
77-Produits exceptionnels	268 074,62 €	107 613,72 €	63 548,28 €	1 382 843,72 €	**92 367.69€**
	19 126 362,67 €	19 274 124,99 €	20 218 189,80 €	21 494 953,90 €	20 686 990,1€
002-Excédent ordinaire reporté	828 236,77 €	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €	3 750 953,25 €	**6 221 781,82€**

2 – Analyse des différents postes de dépenses

- Elles s'élèvent à **18 069 906,7€** en 2019 soit une baisse de 348 966,5€.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
011-Charges à caractère général	3 842 727,37 €	3 425 032,54 €	3 716 795,78€	3 773 850,57 €	3 932 703,37 €	**3 871 232, 72€**
012-Charges de personnel	10 631 502,97 €	10 910 393,36 €	11 280 794,16€	11 444 451,09 €	11 327 988,21 €	**11 696 309 €**
65-Charges de gestion courante	1 135 634,58 €	1 106 279,75 €	1 117 858,97 €	1 119 908,20 €	1 048 471,51 €	**1 118 093,96€**
66-Charges financières	409 374,56 €	385 812,11 €	378 534,93 €	343 710,76 €	384 747,97 €	**318 483,85€**
67-Charges exceptionnelles	66 003,93 €	25 397,70 €	125 442,64 €	12 658,94 €	8 211,39 €	**44 314,90€**
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	652 267,52 €	706 514,29 €	466 408,77 €	1 790 882,66 €	1 716 850,76 €	**1 021 472,27€**
023-Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-	-
	16 737 510,93 €	16 559 429,75 €	17 085 835,00 €	18 485 462,22 €	18 418 973,28 €	18 069 906,70€

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 est de 2 617 083.38 € soit une légère baisse par rapport à 2018 en raison des produits exceptionnels, dans le cadre de la vente d'un foncier enregistrés en 2018 pour 1 382 843,72€. Neutralisation faîte de ces produits exceptionnels, l'excédent 2019 serait même en hausse, symbole et reflet d'une gestion pilotée, maîtrisée et sécurisée des finances communales. Cet excédent serait le meilleur du mandat écoulé.
En intégrant l'excédent reporté de l'exercice antérieur, l'excédent de fonctionnement, de cette dernière année de mandat, s'élève à 8 838 865.20 € soit une hausse de 6 694 404,08€ par rapport à 2014.

Résultat de fonctionnement 2007-2019 (en K€)

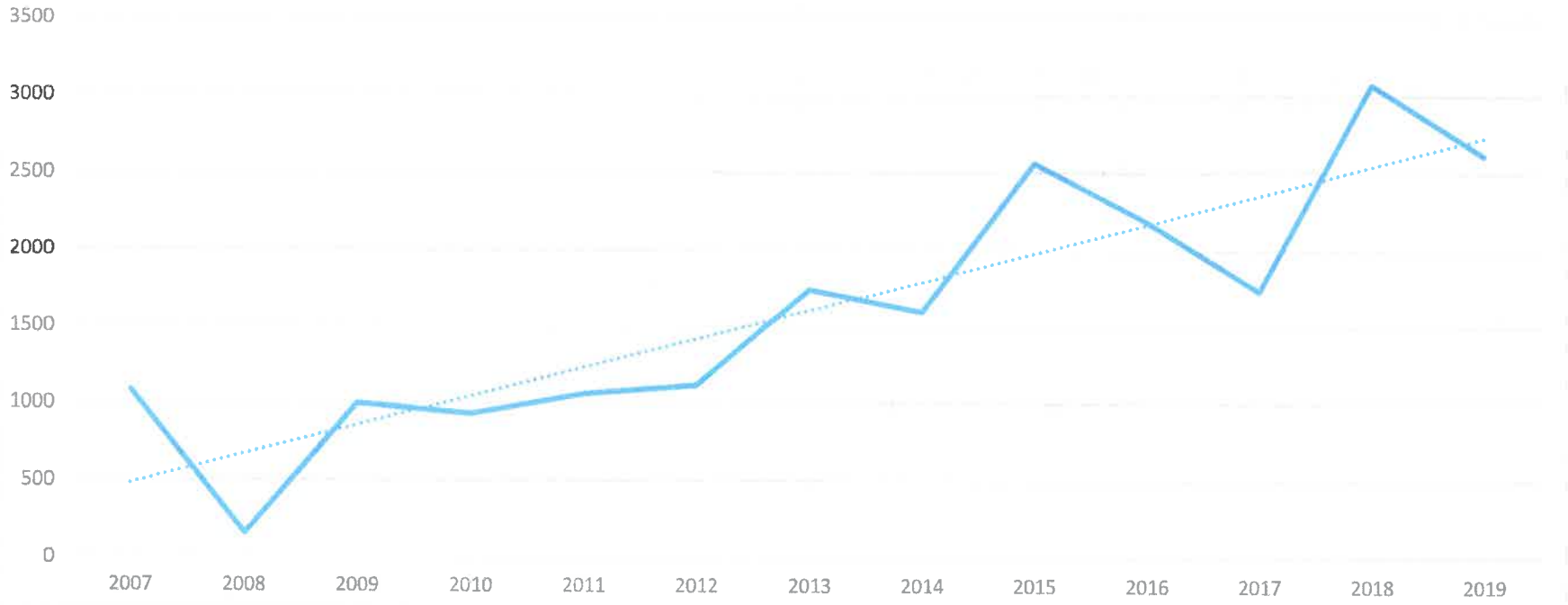

A 2 – SECTION INVESTISSEMENTS

1 – Analyse des différents postes de recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 257 023,59€ auxquels s'ajoutent 2 218 031,34€ de restes à réaliser.

Recettes d'investissement	*Pour mémoire Réalisé 2017*	Pour mémoire Réalisé 2018	Réalisé 2019	Restes à réaliser	Remarques
13-Subventions d'investissement	*1 262 875,83 €*	**362 388,99€**	**511 888,35€**	**1 718 031,14€**	Subventions du département (Matisse et Complexe Joliot Curie), Etat pour salle Martel, subvention assainissement, subvention ANRU, amendes de police, subvention CSF....
16-Emprunts et dettes assimilées	*2 000 000,00 €*	-	-	-	Compte tenu des moyens dégagés par la gestion communale et la recherche de subventions à la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2019 comme en 2018.
21-Immobilisations corporelles	*1 080,00 €*	-	-	-	-
23-Immobilisation en cours	*8 190,29 €*	**10 622,53€**	**16 211,22€**	-	Remboursements d'avances forfaitaires sur marchés de travaux
10-Dotations, fonds divers et réserves	*650 145,64 €*	**422 819,29€**	**6 860,93 €**	**500 000€**	Retrace la récupération de TVA (500 000€) dans le cadre du FCTVA ainsi que la perception de la taxe aménagement pour 6 860,93€
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	*2 373 075,19 €*	-	**605 152,05€**	-	-
138-Autres subventions non transférables	*7 501,26 €*	-	**94 463,77€**	-	Subvention au titre du TEPCV pour l'éclairage public.
165-Dépôts et cautionnements reçus	*1 200,00 €*	**2 100€**	**975€**	-	Il s'agit des cautions pour les badges de la crèche.
024-Produits de cession d'immobilisations	-	-	-	-	-
021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	**5 613 714,55€**	**2 751 677,42€**	-	-
040-Opérations d'ordre en sections	*1 790 882,66 €*	**1 716 850,76€**	**1 021 472,27€**	-	Enregistrent les dotations aux amortissements et aux provisions(596 532,59 € pour litige)

2 – Analyse des différents postes de dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 341 792,82€ auxquels s'ajoutent 4 487 252,86€ de restes à réaliser.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2017	Pour mémoire Réalisé 2018	Réalisé 2019	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	-	-	-
20-Immobilisations incorporelles	*104 819,67 €*	**62 086,72 €**	**43 615,09 €**	**39 892,96€**	Frais d'étude , logiciel , licence ...
204-Subventions d'équipements versées	*211 364,00 €*	**282 295 €**	**315 903 €**	-	Comptabilise la contribution communale versée à la CAD pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	*516 174,67 €*	**988 208,31€**	**2 292 449,09 €**	**2 554 413,38€**	Les principaux postes sont les véhicules (55 230 €) les travaux dans les bâtiments (275 000 €), les matériels et outils techniques (206 475€) et les travaux de voirie (217 000 €)
23-Immobilisations en cours	*1 237 848,57 €*	**1 298 218,45€**	**85 015,43€**	**197 432,76€**	L'essentiel concerne les travaux pour la salle Rousseau (328 717 €), la salle Foucaut (581 536 €) et l'éclairage public.
Op 936-Rénovation Urbaine	*702 713,69 €*	**1 377 517,76€**	**1 480 926,42€**	**1 695 513,76€**	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.
10-Dotations, fonds divers et réserves	-	-	**16 028€**	-	Correspond au remboursement de taxes d'urbanisme
16-Emprunts et dettes assimilées	*1 265 957,17 €*	**1 368 492,46€**	**1 087 855,79€**	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits.
020-Dépenses imprévues	-	-		-	-
040-Opérations d'ordre entre sections	*6 405,20 €*	-	**20 000€**	-	-

A 3 – ANALYSE FINANCIERE

1 – L'effet ciseau

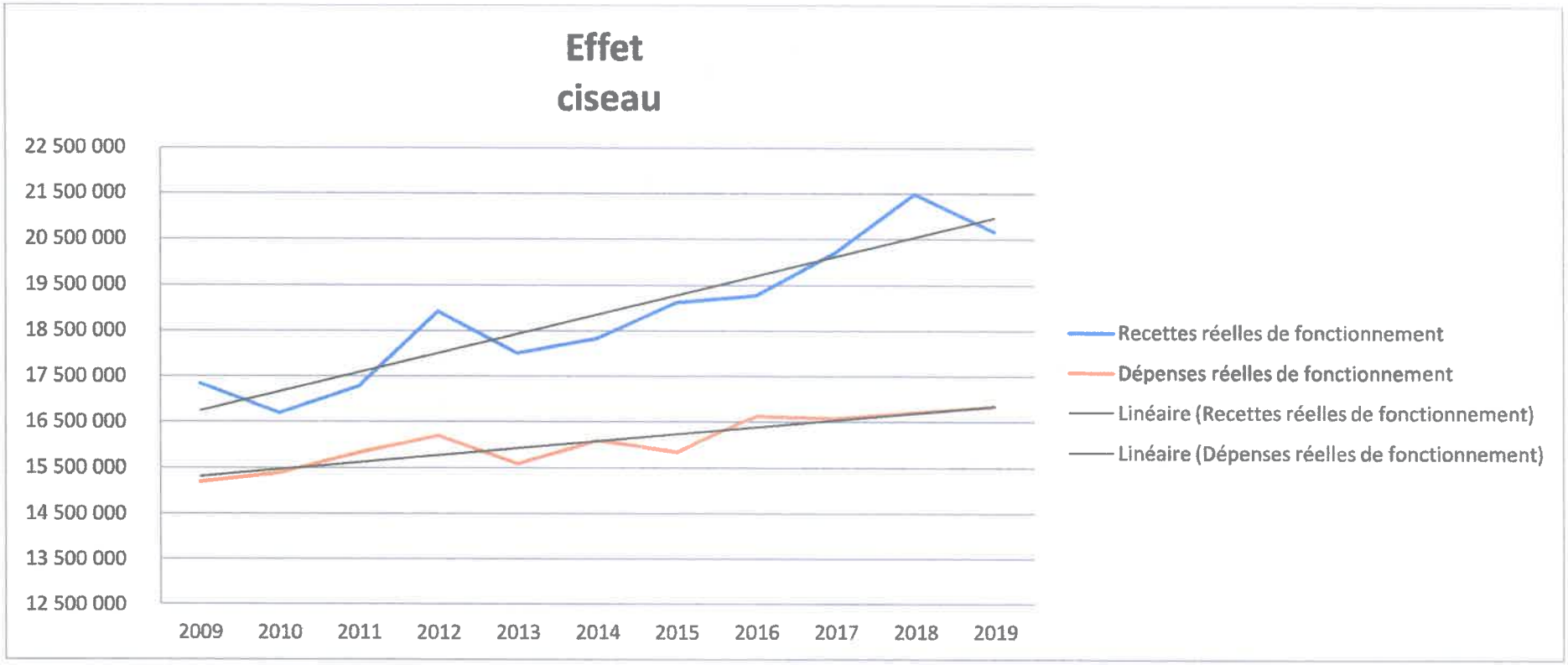

2 – L'épargne

- Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt. »

Les niveaux d'épargne	Moyenne 2007-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute (épargne de gestion-charges financières)	1 166 002 €	2 241 123€	3 019 287 €	2 595 939 €	3 513 205 €	3 454 299 €	3 604 056 €
Epargne nette (épargne brute-remboursement en capital de la dette)	- 34 610 €	1 010 862 €	1 743 527 €	1 293 692 €	2 248 498 €	2 087 007 €	2 517 200 €

- En 2019, l'épargne de gestion (recettes – dépenses de gestion) reste à un niveau toujours élevé au regard de l'historique municipal à 3 922 534,72 €.
- Sur le mandat 2014-2020, la moyenne de l'épargne nette a donc été de 1 816 798 € à comparer avec la moyenne négative de 34 610 € du mandat précédent.
- Au total, le différentiel d'épargne nette générée entre les deux mandats a donc été de 11 108 446 €.

- Les ratios d'épargne enregistrent sur les dernières années une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10.

- En 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées, à la différence de 2012 avec l'impossibilité communale de mobiliser les emprunts du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune ».
- En 2019 même, comme en 2018, la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Il en sera de même en 2020, pour la troisième année consécutive. Ce non recours à l'emprunt est le résultat de l'amélioration des ratios d'épargne et de la recherche permanente de subventions.

3 – L'endettement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 31 décembre	13 570 791 €	13 346 794 €	14 414 166 €	12 978 540 €	11 602 049 €	14 364 260 €	14 470 934 €	14 195 174 €	14 881 707 €	15 568 903,4 €	14 301 737 €	13 214 881 €
Annuité de dette	2 104 641 €	2 110 881 €	1 931 500 €	1 921 039 €	1 790 447 €	1 598 869 €	1 621 717 €	1 711 176 €	1 302 246 €	1 608 418 €	1 757 078 €	1 408 308 €
Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	30,87	14,70	13,06	14,28	7,16	6,07	6,7	4,9	5,9	4,6	4,14	3,67
Taux d'endettement (Encours/RRF totales)-valeur cible <100% (2)	87,16 %	77%	86%	75%	61%	80,50 %	79%	74,20 %	77,20 %	76,16 %	66,54%	63,94%
Encours/habitant (3)	803,96	790,69	853,82	778,28	709,82	878,82	896,14	824,78	932,32	986,31	905,12	840,85

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio inférieur à 5 ans, le chiffre 2019 est excellent.

Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2019, sous les 70 %, confirme qu'il reste des marges pour la commune.

L'encours de dette par habitant s'élève à 840,85 € par habitant pour Sin le Noble au 31 décembre 2019 et ce ratio est inférieur aux moyennes nationales en la matière malgré le recours à l'endettement auquel la commune a été contrainte pour le financement du projet de rénovation urbaine en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

A 4 – CONCLUSION

La situation financière qui s'était améliorée de façon notable depuis 2014, a bien été stabilisée en 2019. Elle suit la tendance annoncée depuis 2015 conformément à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Excédent de fonctionnement, résultat global excédentaire, ratios d'épargne records, capacité de désendettement historique inférieure à 5 ans, confiance des banques, trésorerie, non recours à l'endettement en 2018 et en 2019, … Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont nombreux. Mais cette situation reste néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

- Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi le ratio produit des impositions directes / population n'est que de 358.48 € pour 566 en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 261 384 €.

- Un contexte difficile pour toutes les communes et plus traumatisant pour notre ville déjà fragilisée avant la crise des finances locales et désormais la crise sanitaire et ses multiples conséquences économiques, sociales et budgétaires qui se feront sans doute ressentir durant tout le nouveau mandat communal qui s'ouvre.

- L'annonce de la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation Politique de la Ville après 2020 de cette dotation dont l'attribution annuelle s'était élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années précédant l'annonce de la sortie du dispositif. En 2018, le compte administratif comprend même une inscription de 783 762,79€ au titre de cette dotation du fait de la montée en puissance des investissements municipaux induite par le redressement des finances communales.

- Dans un contexte de hausse mécanique des charges, la baisse des dotations s'est poursuivie en 2019 avec quasi 28 000 euros de baisse après déjà 215 662,50 € de moins en 2018 par rapport à 2017.

- La réforme des emplois aidés depuis septembre 2017, date à laquelle la ville employait 49 salariés dans ce cadre (CAE ou contrats d'avenir) et percevait presque 500 000 € d'aides annuelles sans compter les exonérations de charges qui pourraient faire monter la note jusque 900 000 €.

- Un coefficient de rigidité élevé du budget communal à 69,05 %.

- Un lourd programme de rénovation urbaine dont la Chambre Régionale des Comptes notait en 2014 « la commune a initié cette opération lourde sans avoir la capacité financière pour assumer un tel projet, dont, par ailleurs, l'impact a été sous-évalué » … « le portage financier des projets ANRU et RAQUET et la faiblesse de l'autofinancement se traduisent par une dégradation de la trésorerie et mettent en cause la capacité de la collectivité à faire face aux coûts de ses investissements » … « En matière d'investissement, le financement de l'ANRU nécessite la mobilisation de 10 millions d'emprunt dans les 5 ans. Cette perspective est inquiétante dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'absence de dynamisme des recettes du même type ».

- Or ce n'étaient pas que les dépenses ANRU qui avaient été reportées mais presque tous les investissements. Face aux problèmes de gestion du mandat 2008-2014 et une capacité d'autofinancement insuffisante pour rembourser sa dette en capital, la commune avait gelé ses investissements. La Chambre Régionale des Comptes notait « la situation financière a contraint la commune à réduire ses investissements qui ont accusé une forte baisse ». Cela induit des besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie … qui ont constitué une dette grise colossale que la commune n'a fait que commencer à résorber lors du mandat 2014-2020.

- L'amélioration notable de la situation financière de la commune aurait dû permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité. Mais il y a désormais la fin de l'éligibilité à la DPV et cette crise inédite aux conséquences imprévisibles mais qui seront importantes et durables. Il faut donc poursuivre les efforts et confirmer l'amélioration. Avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine, la ville aurait dû retrouver quelques marges mais la question de l'implication de la ville dans le nouveau plan de renouvellement urbain doit être posée.

- L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est certes positive car elle permet de dégager des marges pour le financement des investissements jusque lors très marqués par la rénovation urbaine mais la disparition programmée de la DPV implique mécaniquement à terme un retour en arrière.

- Avec un niveau d'épargne maintenu à un niveau inédit et élevé, la ville a retrouvé une certaine sécurité sur son fonctionnement, mais aussi une capacité à investir. La capacité d'autofinancement de 1,7 million en 2015, de quasi 1,4 million en 2016, de 2,2 millions en 2017, de 2 millions en 2018 a atteint un niveau record en 2019 à 2 516 195 €. Pour rappel cette capacité était négative de 2007 à 2012 et son amélioration conséquente permet d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.

- En effet, l'amélioration des ratios d'épargne entraîne une amélioration des ratios d'endettement, tous en-dessous des normes.

- Même si ces ratios, ainsi que la confiance retrouvée des banques, peuvent permettre le recours à l'emprunt, ce dernier n'a pas été activé en 2019 comme d'ailleurs en 2018 dans le cadre de la volonté communale d'une gestion de la collectivité en bon père de famille. Ce sera vraisemblablement le cas également en 2020, ce qui permettra de désendetter la commune et d'offrir des marges de manœuvre pour le futur.

- Cette amélioration de la section de fonctionnement confirmée en 2019 par une 5ème année consécutive de bons résultats après 2015, 2016, 2017 et 2018 prouve une amélioration structurelle. La commune qui reste pauvre continuera d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement au financement de la réalisation du stock de projets non réalisés par le passé faute de capacité d'autofinancement et à la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissements (voiries, accessibilité, éclairage public, économie d'énergie, équipements, informatique, bâtiments, friches ...) entamé dès 2015.

- Conformément aux objectifs fixés début 2016, l'établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion a été réalisé et ce dernier a permis d'estimer la capacité à autofinancer les investissements et de mesurer les leviers en matière de subventions ou d'emprunts. Cela a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements désormais présenté chaque année lors du vote du budget.

- La commune s'est ainsi dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long terme permettant anticipation, prospective et sécurisation.

B – LES PREMIERS ELEMENTS POUR 2020

B 1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dotations

- Du fait de la tenue tardive du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020 en juillet, et non en décembre comme les années précédentes, les montants des principales dotations ont été communiquées à la commune : ainsi, pour la première fois depuis 2013, la dotation globale de fonctionnement stoppe sa chute. Elle s'établit à 2 763 554 € en légère hausse de 26 422 €.

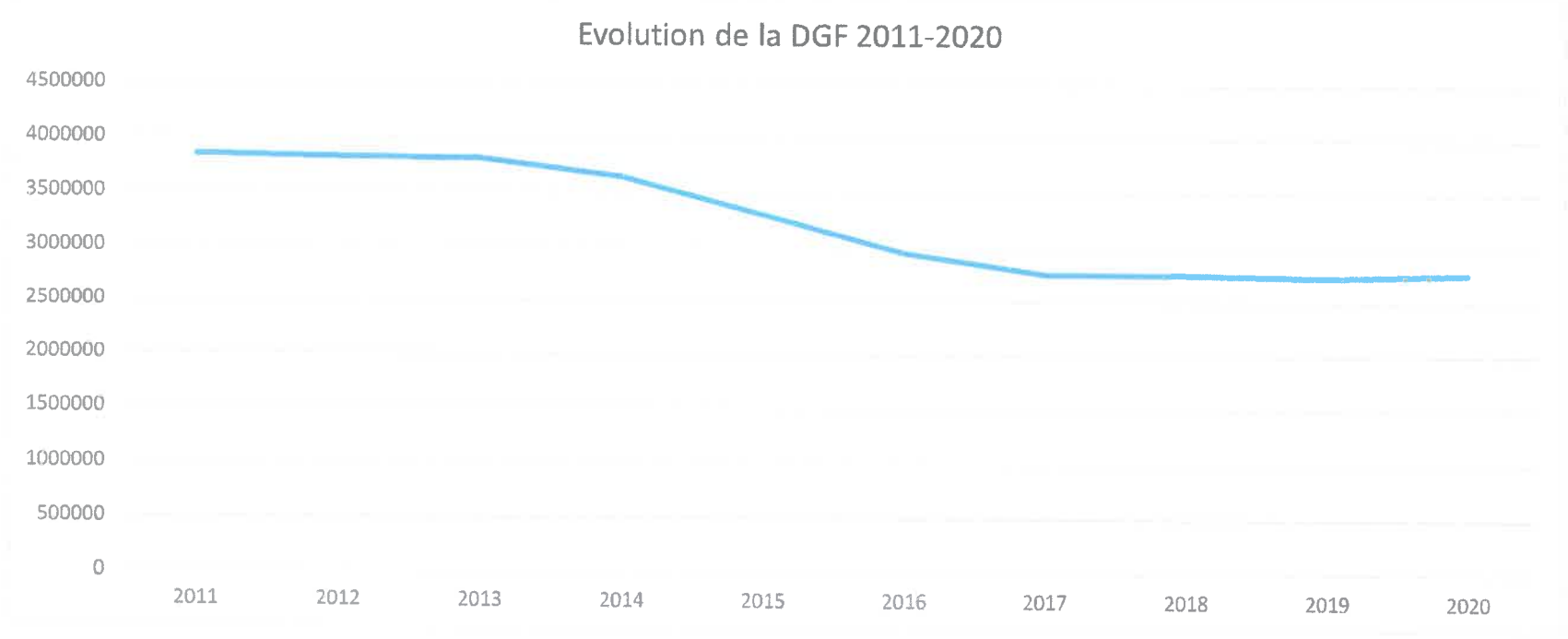

- La perte cumulée de DGF sur 7 ans atteindra donc la somme de 5 768 163 €.

Perte de DGF par rapport à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Baisse DGF 2014	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	
Baisse DGF 2015		340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	
Baisse DGF 2016			345 893	345 893	345 893	345 893	345 893	
Baisse DGF 2017				194 065	194 065	194 065	194 065	
Baisse DGF 2018					7 008	7 008	7 008	
Baisse DGF 2019						16 637	16 637	
Perte cumulée de recettes DGF sur la période	166 038	507 017	852 910	1 046 975	1 053 983	1 070 620	1 070620	**5 768 163**

- Du fait de ses indicateurs particulièrement faibles, la ville continue de bénéficier, d'une péréquation renforcée. En 2020, les chiffres, là aussi communiqués, permettent de constater une hausse de la dotation de péréquation de 19 839 € à 339 636 €. Pour rappel, si celle-ci s'élevait à 319 797€ en 2019 elle était, néanmoins, de 339 493€ en 2018, 364 172€ en 2017, 452 007€ en 2016 et 418 399€ en 2015 ! Nous enregistrons, aussi, une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Cette DSU s'élève à 4 132 127€ pour 4 042 301 € en 2019 soit une hausse de 89 826 €.

- Le poste des dotations demeurerait, néanmoins, aux alentours des 10 millions, la principale source de recettes de la collectivité, ce qui est très inquiétant, d'une part, en cette période de baisse des dotations et, d'autre part, des incertitudes importantes sur l'évolution des dotations. En 2020, le chapitre 74 « dotations et participations » pèsera une nouvelle fois environ 50% des recettes réelles de fonctionnement.

- La collectivité enregistre au chapitre 74 une inscription conséquente de recettes de DDU et de DPV, comptabilisées en fonctionnement mais qui financent des dépenses d'investissement. Et donc, à ce titre, la perte annoncée de la DPV avec une sortie progressive d'ici 2020 est particulièrement inquiétante.
- Le pic d'investissements auquel est confrontée la commune avec de nombreux projets d'investissement financés, en partie, grâce à des subventions au titre de la DDU ou de la DPV, inscrites en recettes de fonctionnement, impliquera une recette plus importante en 2020 à ce titre. Cependant, du fait de la période de confinement qui a impliqué l'arrêt des chantiers lancés et la suspension des projets en cours de finalisation, des retards sur lesdits projets seront constatés impliquant un décalage de perception des subventions sur 2021 et non 2020.

- La ville continuera de percevoir, comme depuis trois années désormais, une dotation de 40 000 € de la Communauté d'Agglomération pour sa piscine dans le cadre de l'ouverture de SOURCEANE et ce afin de permettre l'apprentissage de la natation pour les enfants sur le territoire de la communauté.

2 - Un produit fiscal légèrement plus dynamique malgré le refus de hausse des impôts depuis 2014

En raison du refus de l'équipe élue en 2014, malgré les difficultés avérées de la commune, d'activer le levier fiscal durant les 6 années du mandat écoulé, ce que plus de 60% des grandes villes ont fait depuis les élections de 2014 dans un contexte difficile de baisse des dotations et de charges supplémentaires (dégel du point d'indice, réforme des catégories B et C, cotisations retraites en hausse, PPCR, ...), la dynamique de ce chapitre budgétaire a donc reposé uniquement sur une assiette fiscale qui était peu évolutive en raison d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

Malgré les difficultés qui pèseront sur les collectivités locales et notamment les tensions sur les finances locales, la volonté de l'exécutif municipal est de poursuivre sa volonté de stabilité fiscale et de ne pas augmenter en 2020, pour la 7ème année consécutive depuis son élection en mars 2014, les taux d'imposition communaux. La commune n'ayant pas pris de délibération spécifique en la matière avant le 1er juillet les taux 2019 sont donc reconduits d'office pour 2020.

La volonté affirmée de continuer à ne pas avoir recours pour 2020 et de ne pas céder à la solution de facilité d'une hausse d'impôt se traduit par le maintien des taux tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Taux d'imposition des taxes directes locales		
	Commune	**Moyenne départementale (2019)**
Taxe d'habitation	24.95 %	27.55 %
Taxe foncière (bâti)	23.04 %	27.91%
Taxe foncière (non bâti)	51.57 %	61.31 %

Pour 2020, les coefficients de revalorisation des bases cadastrales, décidés par le gouvernement, sont de 1.20 % pour la taxe foncière et 0.90%pour la taxe d'habitation.
En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune et département, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, est actualisée chaque année en fonction de l'inflation. Depuis 2018, ce coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisée constaté au mois de novembre. Cette formule de calcul fait apparaître une progression limitée +1,2% pour la taxe foncière et +0,9% pour la taxe d'habitation sur les résidences principales.
Cette année, les choses sont cependant un peu différentes car la loi de finances 2020 a fixé à +0,9% la revalorisation qui va concerner la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les contribuables qui la payent encore (environ 20% de foyers les plus aisés). Cette revalorisation de +0,9% a été décidée lors du débat parlementaire sur la base de l'inflation constatée en septembre.

N'oublions pas, cependant, que la ville doit reverser à Douaisis Agglo les rôles supplémentaires liés à l'éco quartier par le biais de la section d'investissement. Ce reversement est estimé pour 2020 à 340 000 €.

- Du côté de la fiscalité locale, ce budget 2020 confirme la réforme fiscale d'ampleur, entamée en 2018, et qui pourrait bouleverser en profondeur la nature des recettes des collectivités dans les années à venir. Pour les communes, la continuité de la réforme de la taxe d'habitation, sous forme de dégrèvement, poursuit la suppression de la taxe d'habitation.
- La reprise du marché immobilier constaté depuis trois ans sur notre commune a impliqué une hausse conséquente des montants perçus par la commune au titre de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. En 2019, elle atteint un niveau inégalé jusque lors à 364 525 € illustrant la dynamique actuelle sur notre ville. Malheureusement la période de confinement qui a conduit au gel, durant plus de 2 mois, des transactions immobilières ainsi que les incertitudes sur l'avenir qui pourraient peser sur le marché immobilier doivent nous conduire à la prudence sur l'évaluation de cette recette.

- Il ne devrait donc pas être enregistrée d'augmentation significative des autres impôts et taxes. En effet, la seule variation devrait être la résultante de la variation des bases puisque l'équipe municipale souhaite poursuivre sa politique de stabilité fiscale, malgré la crise sanitaire et ses conséquences sur les finances publiques, afin de continuer à protéger nos populations.

3 - Les produits des services

Ce chapitre budgétaire représente environ 4% du total des recettes et reste donc assez marginal. Il s'établit, en 2019, à un niveau supérieur à celui des années antérieures aux environs des 840 000 €, soit une hausse de 168 000 €. Cette hausse des recettes est, pour partie, liée au remboursement de charges du CCAS à la collectivité de 93 659,39€ dans le cadre de la convention qui lie la collectivité et l'établissement.
En 2020, ce poste connaitra une baisse substantielle du fait de la crise sanitaire et de la période de confinement décidée par le gouvernement en vue de stopper la diffusion du virus. Celle-ci a, en effet, eu pour conséquence de réduire à zéro durant trois mois les recettes perçues par la collectivité.

4 - Les produits exceptionnels

Ce chapitre budgétaire s'établit à 92 000 €, cela correspond en grande partie aux différents remboursements des assurances pour sinistre.

5- Atténuations de charge

Ce chapitre de recettes devrait être en baisse.

B 2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- L'objectif de maîtrise des dépenses qui prévaut depuis 2014 sera une nouvelle fois particulièrement difficile à atteindre en 2020 mais restera une règle à respecter.
- La période de confinement qui engendre des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires a, aussi, comme conséquence des économies sur certains postes de dépenses.
- Pour beaucoup de communes confrontées à la baisse des dotations et à la hausse des charges, les subventions aux associations constituent une variable d'ajustement. Ce n'est pas le cas à Sin le Noble où le soutien au tissu associatif est une priorité municipale qui se traduit par la sanctuarisation et une hausse du budget des subventions aux associations.
- Afin de ne pas pénaliser les associations, le vote des subventions a eu lieu lors du conseil municipal de décembre 2019 permettant un versement dès le début d'année.
- Le soutien au CCAS sera maintenu et son besoin de financement étant plus important en 2020, une hausse de la subvention communale versée à cet établissement est envisagée pour 2020.

1 – Les frais de personnel

Ce poste pourrait s'inscrire en légère baisse par rapport à l'année 2019 qui avait enregistré un pic à 11 696 309 euros (11.28 millions en 2016, 11.44 millions en 2017, 11.32 millions en 2018). Cette hausse s'expliquait par le glissement vieillesse technicité et le recours à des non titulaires afin de pallier l'absentéisme et à la baisse des emplois aidés pour assurer la continuité du service publique. La période de confinement a abouti à l'absence de besoins en la matière durant plus 2 mois. Cette baisse ne contrebalancera, toutefois, certainement pas les pertes de recettes subies sur cette période.

L'état des effectifs de la collectivité au 1er janvier 2020 a sensiblement évolué par rapport à celui dressé au moment de l'établissement du budget primitif 2019 soit au 1er décembre 2018.

Ces derniers sont amenés à évoluer en raison des éléments suivants :

RECRUTEMENT SUR EMPLOIS PERMANENTS

La structuration de l'organigramme et en particulier la 1ère strate hiérarchique avec la construction de 8 grandes directions (dont le CCAS), résultant tout d'abord de la volonté municipale de regrouper / d'opérer des regroupements logiques de disciplines connexes, et ensuite par la montée en puissance de directeurs déjà en place a pu voir le jour en fin d'exercice 2019.

L'étude salariale des situations individuelles pour chaque directeur a pu se faire ou se fera grâce à la marge de manœuvre laissée par le RIFSEEP, mais aussi par le biais des concours, de la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des service, ou encore par la promotion interne.

Ces positionnements hiérarchiques sont stratégiques, avec pour objectif de permettre fluidité, communication, interaction dans la direction elle-même, mais aussi entre les grandes directions.

Pour cela, néanmoins, reste le recrutement du Directeur du contrôle de gestion, prévu pour la fin d'année 2020, qui apportera une réelle compétence à la collectivité en matière de gestion budgétaire, tant dans la recherche d'économie, que dans l'optimisation des dépenses. Ce recrutement est prévu sur un grade de catégorie A.

Dans cette même direction, la restauration qui a dû faire face au départ, ou plus précisément à la mutation interne de son responsable depuis maintenant un an. L'équipe va pouvoir être reprise par un chef de cuisine dont l'arrivée est prévue pour la rentrée 2020/2021, issu

de la fonction publique hospitalière, avec un fort potentiel de progression et visant ainsi à terme la consolidation des strates hiérarchiques intermédiaires.

Parallèlement, en catégorie C, le (re)positionnement des forces vives s'opère progressivement (des mouvements de personnels ont été actés notamment entre la Direction des affaires techniques (DAT) et la Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique (DCVTP) optimisant et facilitant ainsi le travail effectué (travail de GPEC, avec la formation, le recrutement et les mobilités internes).

A titre indicatif les évolutions sur les emplois permanents au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Recrutement du Chef de cuisine pour la rentrée 2020 ;
- Des départs en retraite remplacés, sur recrutement externe ;
- Des départs en retraite non remplacés en raison d'une redéfinition des contours de certains postes avec mutualisation des besoins inter service ;
- Mutations externes impliquant un recrutement : bûcheron ;
- Recrutements sur des nouveaux postes identifiés dans l'organigramme : contrôleur de gestion fin 2020 début 2021.

CONTRATS AIDES

La collectivité a pour pratique d'accueillir des contrats aidés au sein de ses effectifs.
Les contrats aidés accueillis sont usuellement dénommés « contrats parcours emplois compétences (PEC) ». Ces contrats de droit privé peuvent être accueillis au sein d'une collectivité jusqu'à 24 mois mais désormais la durée usuelle est de 12 mois, le renouvellement étant l'exception.

En la matière, depuis le début d'année 2020 les enveloppes ouvertes par les partenaires (Pôle Emploi et Cap Emploi) ont fait l'objet de coupes drastiques ce qui a, par conséquent, tendu la gestion des équipes. En effet la conséquence a été le manque de personnel dans certaines équipes, notamment techniques.

De plus, au début de l'année 2020, les choix à opérer ont été alors fléchés par Pôle emploi au niveau de la petite enfance, vers des métiers en lien avec la petite enfance, délaissant les secteurs purement techniques (DCVTP notamment) particulièrement visés par les objectifs politiques municipaux et où il est possible d'accueillir des agents de faible qualification.

Toutefois, au sortir de la crise sanitaire, les enveloppes sont désormais rouvertes et permettent de rétablir l'équilibre des équipes.

D'une manière générale, il est à souligner que depuis quelques temps les profils ciblés par l'emploi PEC sont sortis de l'emploi depuis un certain temps, et l'agent recruté sur un contrat PEC, ainsi que la ou les formations délivrées dans le cadre de son parcours doit/doivent permettre d'accroitre leur employabilité dans le secteur marchand.

Les aides de l'Etat versées pour l'accueil de tels profils ont diminué par rapport aux années précédentes et surtout depuis 2019, puisque la prise en charge par l'Etat avoisine les 50 % sur un 20h hebdomadaire.

Le but est de maintenir le nombre de contrats aidés pour 2020.

CONSEQUENCE DE LA CRISE SANITAIRE EN LIEN AVEC LE COVID 19

En termes de pilotage de la masse salariale, la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu des impacts.

En effet, le maintien des salaires des agents titulaires et contractuels a été décidé par la collectivité, conformément aux prescriptions gouvernementales et ministérielles.

Le RIFSEEP a donc été maintenu et fait l'objet d'une délibération postérieure avec effet rétroactif pour les agents vulnérables au COVID y compris après le 21ème jour d'absence, contrairement à ce qui avait été institué lors de la mise en place du RIFSEEP en avril 2018.

La Commune fait partie des structures éligibles aux aides du gouvernement pour les collectivités afin de faire face à l'absence de service fait par des agents COVID ou maintenu à l'écart médicalement pour les protéger du COVID (agents vulnérables). En ce cas, la sécurité sociale reverse les indemnités journalières à la collectivité.
La Commune ayant fait le choix de maintenir le versement du salaire aux agents titulaires et contractuels, afin de ne pas les pénaliser, il lui revient donc de récupérer les aides dans un second temps.
A ce jour, le montant de l'aide « normalement » prévue pour les agents titulaires n'est pas connu.

2 – Les achats

Le chapitre 011 « charges à caractère général » pourrait aussi constater une légère baisse en raison de la période de confinement et de la crise sanitaire.

L'objectif de bonne maîtrise de nos dépenses sans négliger nos dépenses obligatoires (assurances statutaires, vêtements de travail, entretien des bâtiments, maintenance, ...) est évidemment réaffirmé.

3 – Les charges financières

Elles sont stabilisées voir même en légère baisse dans le cadre de la politique de désendettement de notre commune avec aucun emprunt en 2018 et en 2019.

4 – Les charges exceptionnelles

Ce poste représente moins de 1% de nos dépenses réelles de fonctionnement...

5-les dépenses imprévues

Compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences encore incertaines, il semble opportun de prévoir une ligne conséquente sur ce poste dont la législation permet une inscription à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

B 3 – L'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 7 juillet 2020, aura, d'une part, à adopter le Compte Administratif de l'exercice 2019, qui constate un excédent important, et, d'autre part, à procéder à l'affectation des résultats.
L'excédent reporté serait de 6 236 551,87 € tandis que des Restes à Réaliser 2019 de la section d'investissements seraient de 4 487 252,86 € en dépenses et 2 218 031,34€.

Ces données de report ainsi qu'un niveau d'épargne, lui aussi élevé, qu'il convient de maintenir le plus possible aux niveaux des dernières années, permettront un haut niveau d'investissements. Et ce, sans recours à l'emprunt, puisque la commune, qui n'a pas emprunté en 2018 et 2019, souhaite poursuivre une troisième année consécutive de désendettement.

Ce niveau élevé de besoins d'investissements s'explique par :

- -le stock de projets d'investissement non réalisés à la fin du mandat 2008-2014 ;
- -le pic de dépenses après 2014 du projet de rénovation urbaine ;
- -les besoins colossaux en matière d'investissements engendrés par l'absence d'investissements et d'entretien pendant de nombreuses années constituant une dette grise colossale : voiries, éclairage public, bâtiments, informatique, téléphonie, équipements pour le propreté urbaine, véhicules pour les services, mobilier urbain, signalisation directionnelle, marquages de sécurité horizontaux et verticaux, accessibilité, équipements pour les espaces verts, sécurité incendie, assainissement, ...

Pour mémoire, lorsque l'on retarde les travaux d'entretien d'une infrastructure, le coût de remise en état est plus élevé que celui de l'entretien régulier. Plus on attend, plus les dégradations s'accélèrent et plus les travaux à réaliser deviennent lourds et chers. La différence de coût entre la

somme des entretiens réguliers et l'entretien curatif constitue une sorte de dette, car on reporte à demain des dépenses qui augmentent. Elle est dite « grise » car elle n'apparaît pas dans la comptabilité.

B4 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le virement de la section de fonctionnement sera sous tension du fait des contraintes qui pèseront sur la section de fonctionnement en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences. Tous les efforts seront évidemment mobilisés afin de maintenir le montant de ce virement.
- Le niveau élevé de l'excédent reporté de l'exercice 2019 permet toutefois quelques marges de manœuvre.

- Comme depuis 2014, la municipalité poursuivra évidemment sa recherche de financement auprès des différents financeurs potentiels : Etat, CAF, Département, Région, Douaisis Agglo, ...

- Au niveau de l'endettement, comme évoqué précédemment, les ratios de la ville sont bons en la matière et, grâce au redressement des finances communales engagé depuis 2014, permettent la confiance retrouvée auprès des banques.

- Cela constitue une excellente nouvelle car la nouvelle doctrine en matière d'orthodoxie budgétaire est de lutter contre l'endettement excessif des collectivités. L'article 24 du projet de programmation budgétaire pour 2018 contenait ainsi une nouvelle règle d'or sur l'investissement. Celui-ci voulait fixer entre 11 et 13 ans le plafond de capacité de désendettement.

Etat de la dette par tiers

Tiers	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2020	Capital	Intérêts	Anuité
CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	5 628 419,00	4 313 767,47	248 857,65	72 693,93	321 551,58
CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	450 000,00	305 273,11	13 803,36	11 555,32	25 358,68
CE DES PAYS DU HAINAUT	7 020 502,83	3 113 233,24	238 233,40	117 817,57	356 050,97

CREDIT LOCAL DE France	2 000 000,00	904 766,34	140 150,37	25 048,63	165 199,00
LA BANQUE POSTALE	2 000 000,00	1 750 000,00	100 000,00	25 345,00	125 345,00
SOCIETE GENERALE	4 000 000,00	2 836 168,23	223 730,43	58 539,71	282 270,14

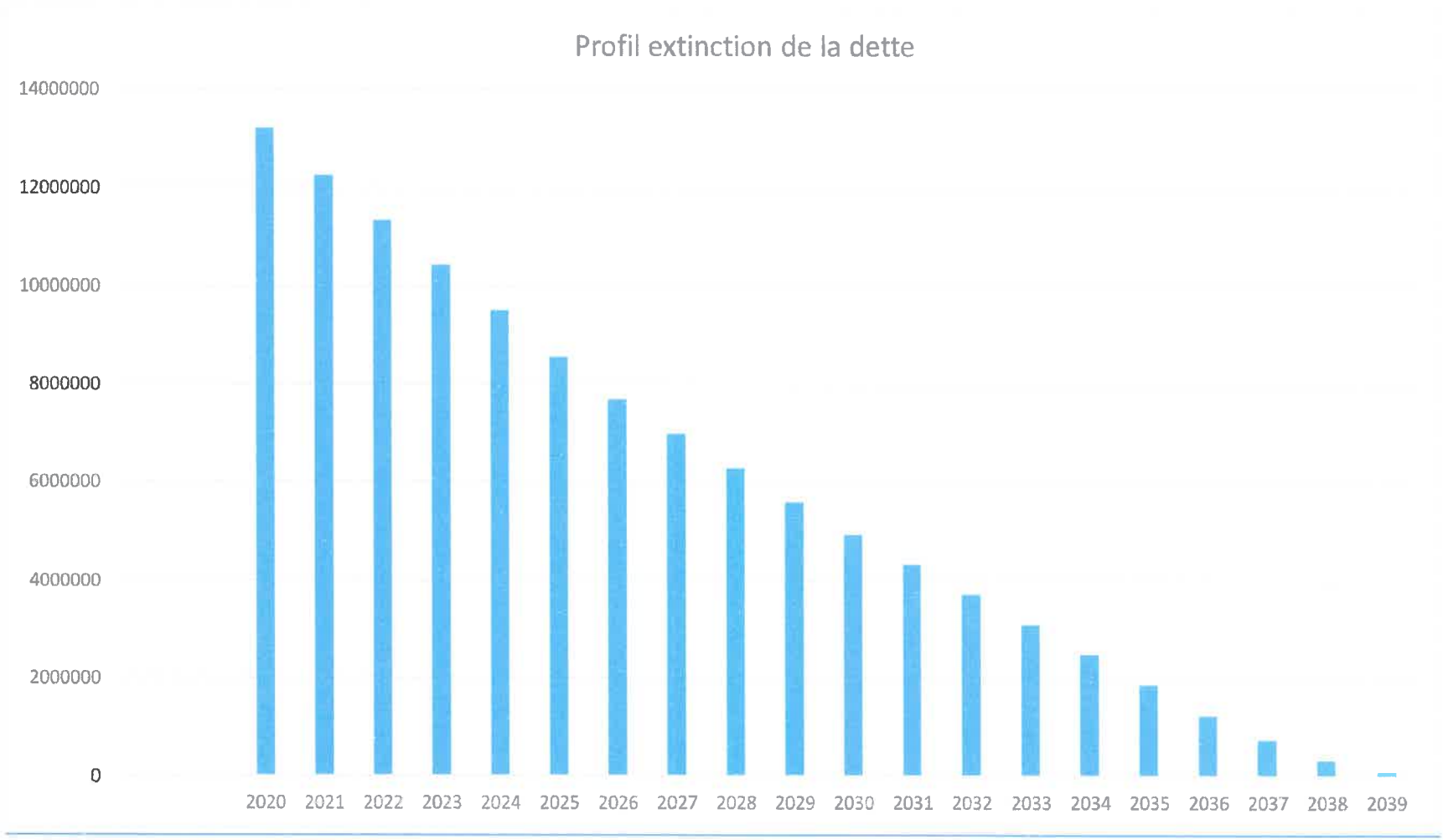
Profil extinction de la dette
14000000
12000000
10000000
8000000
6000000
4000000
2000000
0
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039

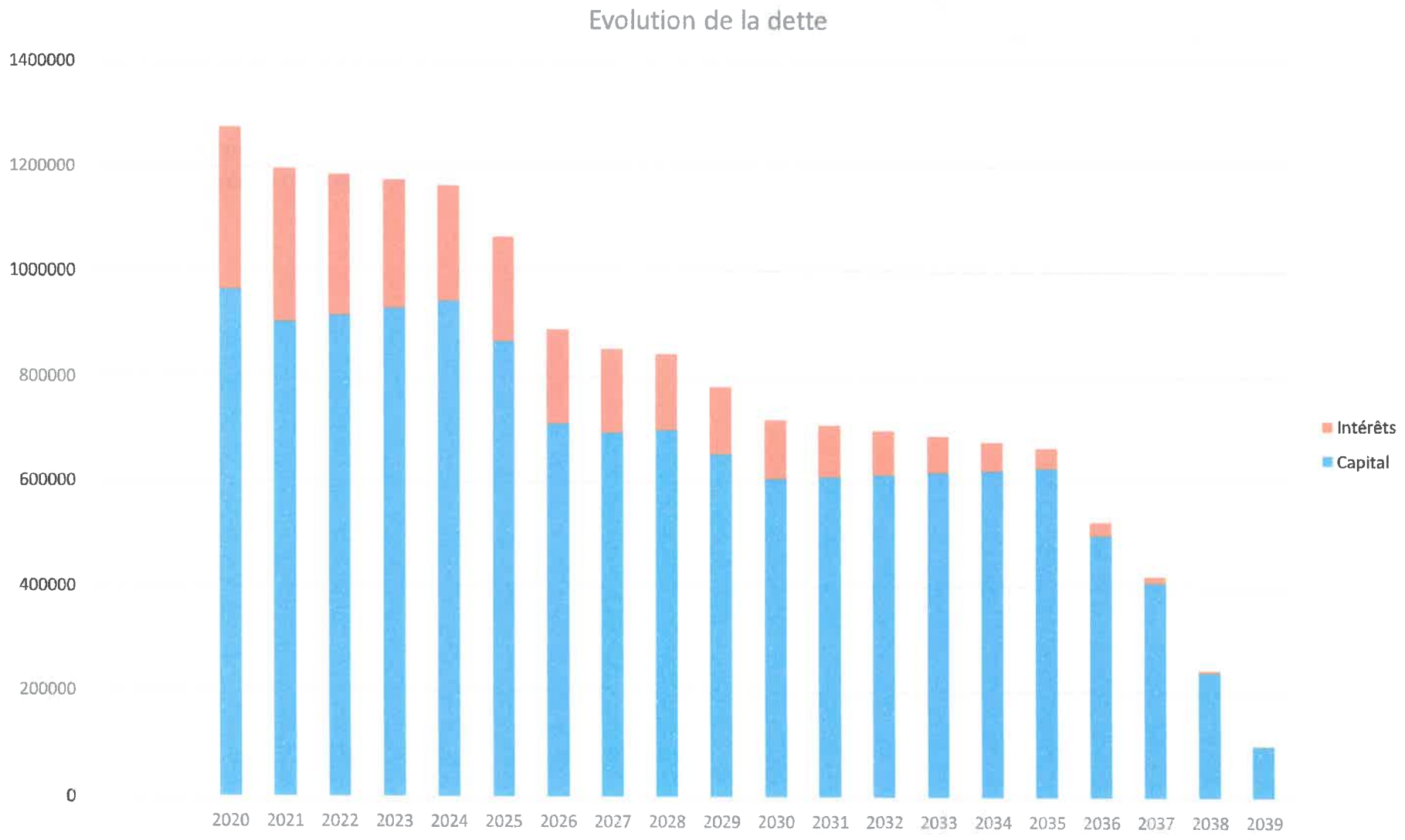
Evolution de la dette
1400000
1200000
1000000
800000
600000
400000
200000
0
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
Intérêts
Capital

Néanmoins, le niveau élevé du fonds de roulement de la commune permet sans doute de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2020 et ce pour la troisième année consécutive.

B5 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses contraintes sont nombreuses en raison du projet de rénovation urbaine et du stock de projets non réalisés mais financés pour partie. A cette situation à laquelle l'équipe actuelle est confrontée depuis l'élection de 2014, il convient d'ajouter les dépenses liées à l'accessibilité dans le cadre de l'ADAP 2016-2025.

1 –Point sur les engagements pluriannuels de la collectivité

La Rénovation Urbaine

DEPENSES

	Cout initial ht	Cout initial ttc	Alloué 2016	Réalisé 2016	Inscriptions nouvelles 2017	Réalisé 2017	Inscriptions nouvelles 2018	Réalisé 2018	Inscriptions nouvelles 2019	Réalisé 2019
Phase 1 des aménagements	2 084 386,00	2 501 263,20	65 000,00	23 600,00	0,00					
Création de l'axe structurant	2 143 678,00	2 572 413,60	1 671 616,00	0,00	1 096 484,40	60 643,87	410 000,00	1 098 922,78		751 520,77
Création de la rue des 800 phase 3	300 000,00	360 000,00	240 000,00	0,00	104 775,60	368 203,36	100 000,00	20 867,59		155 987,40
Phase 2 des aménagements	1 387 503,00	1 665 003,60	1 300 000,00	563 174,00	436 826,00	177 687,53		31 578,38		
Démolition groupe scolaire et Anne Franck	455 357,00	546 428,40	500 000,00	297 222,00	0,00		120 000,00		120 000,00	
Groupe scolaire	10 741 288,00	12 889 545,60	435 000,00	258 255,16	0,00	20 517,11	0,00			
Mission urbanisme coordonnateur	246 887,00	296 264,40	25 000,00	2 264,79	0,00	20 435,90		38 927,81		
Subvention Norevie lot rf	68 504,00	68 504,00	68 504,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Subvention Partenord lot rc	165 650,00	165 650,00	165 650,00	0,00	0,00	0,00				165 650,00
Subvention Partenord lot rfe	367 082,00	367 082,00	367 082,00	0,00	0,00	0,00				367 082,00
	17 960 335,00	**21 432 154,80**	**4 837 852,00**	**1 144 515,95**	**1 638 086,00**	**647 487,77**	**630 000,00**	**1 190 296,56**	**120 000,00**	**1 440 240,17**

RECETTES

	Nom de l'opération	Montant perçus	Montant à percevoir	Alloué 2016	Perçu 2016	Inscriptions nouvelles 2017	Perçu 2017	Inscriptions nouvelles 2018	Perçu 2018	Inscriptions nouvelles 2019	Perçu 2019
Aménagement public	Phase 1										
	ANRU	51 667,18	292 780,71	292 780,71							292 780,71
	Création del'axe structurant										
	vente charge foncière 1 - Création de l'axe structurant	0,00	71 267,40								
	Vente charge foncière 2 - Création de l'axe structurant	0,00	195 286,60							195 286,60	
	ANRU	158 330,00	897 203,98	316 710,34		183 289,66				200 000,00	
	Création de la rue des 800										
	ANRU	25 304,55	82 695,45	82 695,45							
	Phase 2 des aménagements										
	ANRU	129 135,82	561 081,54	251 081,54	64 974,07						130 233,90
	Région			310 000,00	136 146,32						
	Démolition groupe scolaire										
	ANRU	74 814,17	38 111,76	38 111,76					37 255,11		
Equipements publics	19.1, Groupe scolaire										
	Région+Etat+Département+CAF	4 751 494,80	1 776 936,20	1 162 000,00	42 000,00		1 153 048,86				
Ingénierie	Mission urbaniste Coordonnateur										
	ANRU	79 950,70	43 492,60	43 492,60			13 169,18			28 492,60	
	OPC U										
	ANRU	63 916,01	36 005,24	36 005,24	35 980,04						
	Mission Communication										
	ANRU	22 501,00	2 499,00	2 499,00							
	Mission Concertation : mise en place comités de quartier										
	ANRU	16 186,97	3 813,03	3 813,03							
	Chargé de mission volet social (1 ETP)										
	Solde ANRU - Chargé de mission volet social (1 ETP)	98 236,86	11 600,14			11 600,14					
	Total global	**5 471 538,06**	**4 012 773,65**	**2 539 189,67**	**279 100,43**	**194 889,80**	**1 166 218,04**	**0,00**	**37 255,11**	**423 779,20**	**423 014,61**

- Le stock de projets

Projet	Type de Financement	Montant subv
Réhabilitation Matisse	DDU 2013	552 016,00
	FSIL 2016	288 200,00
	CAF 17	50 000,00
	PTS 2017	76 784,00
Réaménagements urbains dans les quartiers	FITA 2015	150 000,00
dont traçage signalétique	réalisé ttc	22 408,26
dont élagage végétalisation	réalisé ttc	55 082,06
dont city stade		
dont création espace vert à la montée		
Réaménagements urbains dans les quartiers	DSDT 2016	50 015,00
dont parking école de la sucrerie		
dont projet place Robespierre		
Rénovation de l'isolarion thermique de l'école Joliot Curie	DDU 2015	120 000,00
Plantation participative d'essences locales	TEPCV 2016	19 050,40
Rénovation éclairage salles de sports	DETR 2016	12 603,93
Réhabilitation salle de sports Joliot Curie	DPV2016	531 192,00
	PTS 2017	85 158,00
Plan de rénovation multi-accueil	CAF 2017	189 320,00
Création salle repas et local stockage	CAF 2017	127 104,00
Restauration des abats son église St Martin	DETR 2017	17 495,80
Aire de jeux aux Epis	DSDT 2017	20 990,00
Orgues Saint Martin	Réserve Parlementaire	10 000,00
Réhabilitation et extension Ecole de Musique	DPV 2017	478 073,00
	PTS 2019	75 000,00
Travaux de mise aux normes de sécurité dans les écoles	DSIL 2018	78 922,00
Parking rue Anatole France-8 mai et rue Lamendin-Sembat	DSDT 2018	57 003,00
Complexe sportif Jean Mercier	DPV 2018	424 954,00
	DSIL 2019	200 000,00

Aménagement Parkings	PTS 2018 : Aide à l'aménagement Trottoirs	7 855,00
Studio enregistrement	Région 2018	8 000,00
Studio enregistrement	Fondation CSF	10 000,00
Mise aux normes assainissement	CAD Agence de l'eau	24 000,00
Aide infiltration eaux de pluie parking Lemette	CAD Agence de l'eau	13 098,00
Aide infiltration eaux de pluie parking Montée	CAD Agence de l'eau	16 362,00
Acquisition logiciel multiaccueil	CAF PSU 2018	6 136,00
Changement clôture et portail multiaccueil	CAF PRE	9 113,00
Aide à l'invest sur fonds locaux mobilier matériel pédagogique	CAF 2019	15 176,18
Espace multiservice ancien LIDL	DPV 2019	380 000,00
Soutien à l'emploi et innovation en faveur QPV Délaissés	FTU 2019	32 000,00
PPMS	FIPD 2019	16 000,00
Rénovation salle du conseil	DETR 2020	25 000,00
		4 254 111,63

- L'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP)

Sin le Noble	Nom de l'établissement	Actions	Coût travaux HT en €	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA VILLE	ERP 1	Salle Henri Martel	53 326	25 530	27 796							
	ERP 3	Espace Marcia Casares	14 387			14 387						
	ERP 4	Restaurant La Niche et Caps	79 902	2 180	77 722							
	ERP 5	Salle Ronny Couteure	15 514	2 800				12 714				
	ERP 7	Hotel de ville	182 503	10 950				171 553				
	ERP 8	Espace Isabelle Autissier	48 875	1 350			47 525					
	ERP 9	Espace Aragon	81 282	3 230							78 052	
	ERP 10	Maison petite enfance Pierre Perret	46 368	1 100							45 268	
	ERP 11	Ecole maternelle Joliot Curie	36 720	250					36 470			
	ERP 12	Ecole maternelle Suzanne Lanoy	29 015	900					28 115			
	ERP 13	Ecole primaire Molière	18 377	3 420	14 957							
	ERP 14	Ecole maternelle et primaire Paul Langevin	43 827	6 160					37 667			
	ERP 15	Ecole maternelle et primaire Jean Jaures	114 092	7 360			106 732					
	ERP 17	Piscine Tournesol	87 918	4 430	83 488							
	ERP 19	Ecole primaire Suzanne Lanoy	79 626	6 480		73 146						
	ERP 20	Ecole primaire Carnot	77 572	5 520							72 052	
	ERP 21	Ecole maternelle primaire La Sucrerie	144 199						144 199			
	ERP 22	Ecole maternelle et primaire Roger Salengro	78 062	9 180				68 882				
	ERP 24	Bibliothèque Moloise	25 703		25 703							
	ERP 25	Stade Bassement	86 043	2 800				83 243				
	ERP 26	Stade Martel	105 030			105 030						
	ERP 27	Salle de sport Delaune	94 024						94 024			
	ERP 28	Salle de sports Marcel Cerdan	45 184	4 340						40 844		
	ERP 29	Maison des associations Colette	25 829	10 840							14 989	
	ERP 30	PMI et consultations nourissons	66 723	1 350						65 373	0	
	ERP 31	CCAS	71 818	570							71 248	
	ERP 32	Club house tennis	14 962	1 950						13 012		
	ERP 33	Local des jeunes "FAIDHERBE"	16 767							16 767		
	ERP 34	Bâtiment association école "La Sucrerie"	12 443	1 440						11 003		
	ERP 35	Services techniques municipaux	4 428				4 428					
	ERP 36	Pole scolaire (ancien CCAS)	3 830								3 830	
	ERP 37	Office municipal du sport (OMS)	6 406	1 400							5 006	
	ERP 38	Secours catholique	6 210								6 210	
	ERP 40	Perception (tresorerie)	16 871		16 871							
	ERP 41	Tir à l'arc et bâtiment annexe	1 150							1 150		
	ERP 42	Boulangerie	1 035							1 035		
	ERP 43	Chalet en dur (terrain de bouliste)	17 400	1 100				16 300				
	ERP 44	Point rencontre emploi et cybercentre	6 279	1 540						4 739		
	ERP 45	Anciens locaux ANRU	28 233							28 233		
	ERP 46/47	Ancien bâtiment SIRFAG	50 083	4 120			45 963					
	ERP 48	Sanitaire	748				748					
	ERP 52	Stade bassement	7 498					7 498				
	ERP 53	Cimetière du centre	153 755				153 755					
	ERP 54	Cimetière du nord	332 695									332 695
	ERP 56 à 61	Aire de jeux	18 423									18 423
		Total HT en euros :	2 451 124	122 290	246 535	192 562	359 149	360 188	340 473	182 155	296 654	351 118

ERP A RETIRER DE L'AD'AP DE LA VILLE

Nom de l'établissement	Actions	Coût travaux HT en €	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	ANNEE DE MISE AUX NORMES
ERP 2	Complexe sportif Jean Mercier	122 671	4 490		118 181							
ERP 6	Eglise Saint Martin	19 907	2 550				17 357					
ERP 16	Salle de sport Joliot Curie	44 448	1 100	43 348								
ERP 18	Crèche municipale Françoise Dolto	47 978	1 700	46 278								
ERP 23	Ecole de musique Claudine Collart	14 732	4 730					10 002				
ERP 39	Agence postale "Les Epis"	13 593			13 593							2 017
ERP 49	Ecole maternelle Henri Matisse	74 696							74 696			
ERP 50	Gymnase Jean Jacques Rousseau	73 934	1 100						72 834			2 018
ERP 51	Salle de danse	21 476								21 476		2 018
	Total HT en euros :	433 432	15 670	89 626	131 774	0	17 357	10 002	147 529	21 476		

TOTAL INITIAL DE L'AD'AP HT en euros :	2 884 556	137 960	336 161	324 336	359 149	377 543	350 475	329 684	318 190	351 118

Travaux de mise aux normes réalisés.

2 – Les autres projets d'investissement

Une part substantielle des dépenses pour l'année 2020 sera évidemment fléchée sur les projets sur lesquels la ville a pris des engagements et a reçu des financements comme le centre social, la salle de sports Joliot Curie, le complexe Mercier, le Lidl, l'église saint Martin ou encore l'école de musique/théâtre/danse.
Mais d'autres projets d'investissement sont prévus :

- Le plan de reconquête des voiries sera une nouvelle fois une priorité. Le budget consacré à cette thématique sera donc maintenu à un niveau élevé afin de permettre la réalisation de voiries couteuses que les finances communales ne pouvaient supporter jusque lors.

- L'éclairage public

- La mise aux normes de trois écoles en matière de sécurité incendie et électrique pour rattraper le retard conséquent pris depuis de nombreuses années en la matière

- La réflexion menée en 2019 sur l'opportunité de travaux de renouvellement des mobiliers urbains (poubelles, bancs, barrières, ...) et de la signalisation directionnelle sur l'ensemble de la ville a conduit à la conclusion de deux accords cadre à bons de commandes. Des travaux devaient être menés second semestre 2020 en la matière mais la période de confinement a engendré du retard sur le sujet. Des inscriptions budgétaires sont prévues néanmoins pour permettre le lancement de ces projets.

- Les investissements permettant une optimisation de gestion et des économies de fonctionnement ainsi qu'une amélioration du service public seront, une nouvelle fois, poursuivis : achat de véhicules pour faire face à un parc en très mauvais état, informatique – téléphonie complètement obsolète....

- Après la phase d'études et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre, le déploiement de la vidéo protection devait débuter fin 2020 après l'obtention des autorisations préfectorales. Là aussi, du retard a été pris avec la crise sanitaire mais les inscriptions budgétaires seront maintenues.

- Des investissements seront prévus en matière de reconquête de délaissées

- Le plan de rattrapage en termes de dotation des services municipaux en équipements nécessaires au service public sera poursuivi et ce notamment pour la propreté urbaine ou les espaces verts

- Des travaux en termes de développement durable et d'économie seront menés.

- **Le plan de reconquête des cours d'école sera poursuivi avec cette fois ci la cour de l'école Salengro après les deux cours des écoles Jean Jaurès maternelle et élémentaire.**

- **Le mobilier pour meubler le nouveau centre social fera aussi l'objet d'un budget spécifique.**

- **La politique foncière dans le cadre du passage d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme opérationnel se verra, également, doté d'un budget spécifique en vue de potentielles opportunités d'acquisition de fonciers repérés au niveau du PLU dans les différentes OAP.**

INVESTISSEMENTS TTC	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budgets en euros							
Accessibilité Mise aux normes (ADAP)	25 000,00 €	55 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		
Acquisitions foncières	120 000,00 €	80 000,00 €	85 000,00 €	90 000,00 €	100 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Aires de jeux/city stades	- €		90 000,00 €	90 000,00 €		190 000,00 €	
Barrières de sécurité	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €		
Cimetières		10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
Communication Matériel photo et vidéo service	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €		
Complexe sportif Jean Mercier	800 000,00 €	615 000,00 €	150 000,00 €				
Cybercentre matisse et cybermobile	- €	20 000,00 €					
Dédoublement classe CP (ex:modulaire)	10 000,00 €						
Déficit Ecoquartier	340 000,00 €	475 000,00 €	500 000,00 €	540 000,00 €	570 000,00 €	600 000,00 €	650 000,00 €
Déploiement tranquilité publique et cadre de vie	47 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Eclairage public	450 000,00 €	220 000,00 €	520 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Ecole de Musique (réhabilitation et extension)	830 000,00 €	640 000,00 €					
Ecoles mise aux normes (DSIL)	300 000,00 €						
Ecoles Réfection des cours d'école	30 000,00 €						
Ecoles Sécurisation sorties	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €				
Economies d'énergie et développement durable	100 000,00 €	90 000,00 €	85 000,00 €	75 000,00 €	50 000,00 €	45 000,00 €	15 000,00 €
Eglise du Marais	5 000,00 €			200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €
Eglise St Martin	105 000,00 €	370 000,00 €					
Electricité Mise aux normes	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien écoles(wc,lavabos...) et bâtiments municipaux (toitures, peintures, gouttières...)	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Espaces Verts Matériel	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Etudes	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €			

Extension hangar espaces verts	- €	45 000,00 €					
Hôtel de ville Plateau accueil			100 000,00 €	50 000,00 €			
illuminations de noel	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	18 500,00 €	18 500,00 €	10 000,00 €
Informatique - téléphonie	22 500,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Informatique renouvellement parc des écoles et développement culture numérique	- €	4 500,00 €	4 500,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €		
Instruments Ecole de Musique	4 500,00 €	65 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Dépenses non affectées	396 249,88 €	157 950,51 €	920 484,06 €	540 000,00 €	598 384,57 €	30 000,00 €	- €
La Nichée: plan de rénovation du bâtiment	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	575 000,00 €			
LIDL Création d'une nouvelle salle municipale(dpv 2019)	600 000,00 €	400 000,00 €					
Lits et mobilier Crèche	15 000,00 €						
Matisse Equipement(jeux...) et mobilier	100 000,00 €						
Médiathèque		35 000,00 €	140 000,00 €	210 000,00 €	615 000,00 €		
Mobilier Urbain	145 000,00 €	25 000,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Mobiliers et equipements (rideaux...)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Multi-accueil Création salle de repas "Fripouilles" et local de stockage			193 838,00 €	124 724,00 €			
Multi-accueil Modules de jeux extérieurs		45 000,00 €					
Multi-accueil Plan de rénovation		10 000,00 €	140 000,00 €	189 980,00 €			
NPNRU	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
Projet cœur de ville				250 000,00 €	250 000,00 €	400 000,00 €	500 000,00 €
Parking Pont de Sin	80 000,00 €						
Parking rue Ghesquières	40 000,00 €	75 000,00 €					
Parking Delaune	100 000,00 €	25 000,00 €					
PDU Marquage sécurité au sol	25 000,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Piscine	7 500,00 €	45 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Place de la liberté	20 000,00 €						
Place du cirque	- €	130 000,00 €	130 000,00 €				
Propreté Urbaine Matériel	150 000,00 €	35 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Restauration scolaire Matériel cuisine centrale/Aragon/Deblock	10 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Salle du Conseil	100 000,00 €	- €					
Salle Henri Martel	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	380 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €	

Sécurité incendie Mise aux normes	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Sécurité Routière	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Services Civiques Equipement	1 000,00 €						
Signalisation directionnelle	130 000,00 €	12 500,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Sports Equipement Service	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Sports Matériel Salles de sports	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Stade Bassement stockage materiel		20 000,00 €					
Studio d'enregistrement	25 000,00 €						
Techniques remplacement outillage	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Végétalisation	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Véhicules	120 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	36 300,00 €
Vidéoprotection	300 000,00 €	60 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	40 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Vie Associative (mobilier cuisine salles UGAP)	7 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Voiries	4 000 000,00 €	1 141 010,64 €	2 000 000,00 €	634 861,61 €	714 574,24 €	929 384,32 €	1 033 877,60 €
installations de chauffage des batiments communaux		75 000,00 €	85 000,00 €	60 000,00 €			
reconquête de délaissés	80 000,00 €	52 500,00 €	130 000,00 €	80 000,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €
démolition ancienne brasserie cour pompier et logement rue Ghesquiere	75 000,00 €						
agrandissement vestaires stade bassement	7 500,00 €	72 500,00 €					
travaux sécurisation trottoirs	90 000,00 €	130 000,00 €	90 000,00 €	45 647,34 €	39 253,38 €	64 296,73 €	69 303,83 €
aménagement grenier nichée	40 000,00 €						
aménagement grenier OMS/RAZED	40 000,00 €						
mobilier école de musique		15 000,00 €					
Multiaccueil équipement sèche linge et lave linge	4 000,00 €						
TOTAUX	10 204 249,88 €	5 631 961,15 €	5 996 822,06 €	4 985 212,95 €	4 419 212,19 €	3 525 181,05 €	3 227 481,43 €